



## *Vie et tensions religieuses à Troyes à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'après quelques documents tirés du fonds local de la Médiathèque du Grand Troyes*

(Dossier réalisé par le service éducatif de la MGT)

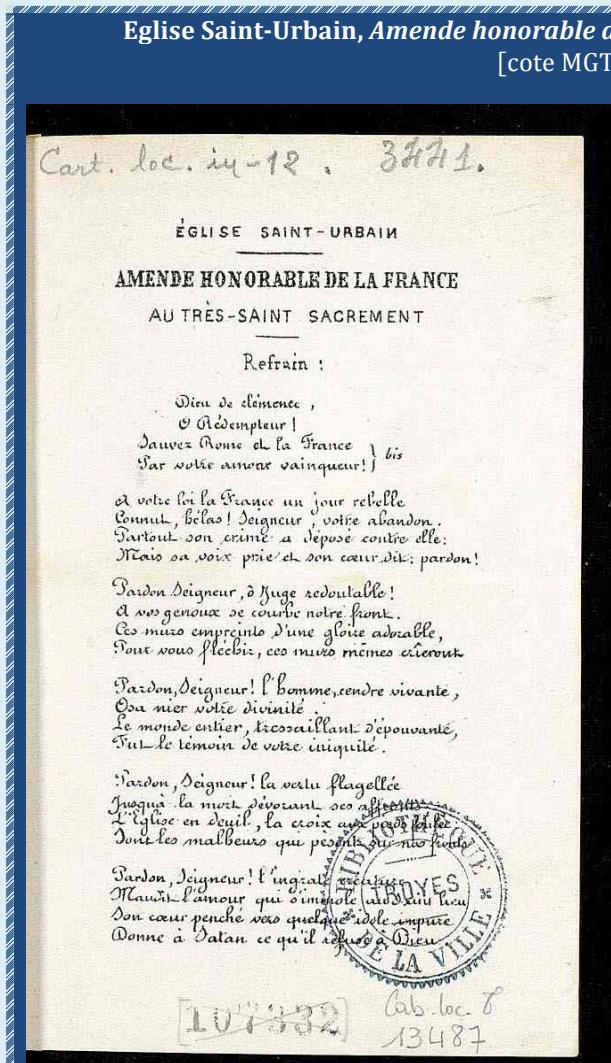
La Médiathèque du Grand Troyes conserve dans ses collections un certain nombre d'opuscules témoignant des passions religieuses qui animent la ville de Troyes, à l'instar du reste de la France, dans les décennies du tournant du XX<sup>e</sup> siècle.

« *De la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV à la déchristianisation de l'an II, de la mise à mort des prêtres réfractaires au retour en force de l'Eglise sous les Bourbons restaurés, du refus de Pie IX à concéder si peu que ce soit à l'évolution des temps aux fureurs anticléricales du parti républicain sous l'Empire, des prêtres fusillés par les communards battant en retraite aux pèlerinages ostentatoires de l'Ordre moral, de la collusion entre l'épiscopat et la réaction sous Mac-Mahon à l'anticléricalisme de combat sous Emile Combes, la société française est divisée en profondeur par la question religieuse -ligne de partage fondatrice entre la culture de droite et la culture de gauche, antagonisme récurrent que la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat finit par atténuer, mais sans en éteindre complètement le feu.* » (Michel Winock, *La fièvre hexagonale*, Paris, 1986)

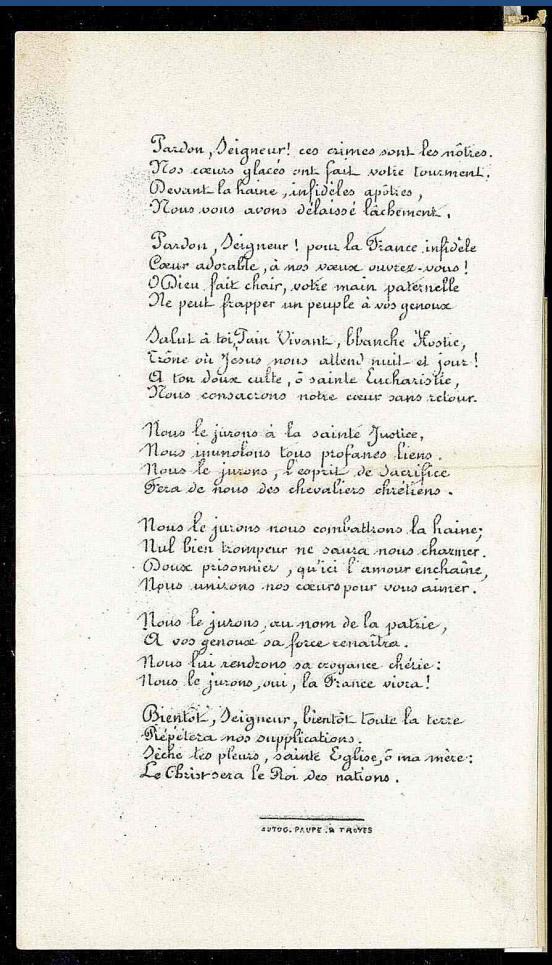
(Tous les documents sont disponibles dans leur version numérisée et intégrale sur le site patrimonial de la Médiathèque du Grand Troyes : <http://patrimoine.grand-troyes.fr>)

# France Très Chrétienne contre Commune de Paris

Eglise Saint-Urbain, Amende honorable de la France au Très-Saint Sacrement, Pape  
[cote MGT : cl.8.13487]



→ Quelle politique menée par les communards est dénoncée par le texte de l'Amende honorable ? De quelle façon ? Que s'agit-il de faire désormais ?



L'épisode révolutionnaire de la Commune de Paris (mars-mai 1871) constitue pour la France catholique, en dépit de sa brièveté (moins de deux mois), un traumatisme qui impose une vive réaction morale : « L'esprit de sacrifice fera de nous des chevaliers chrétiens » proclame une *Amende honorable de la France au Très-Saint Sacrement*, faite en l'église Saint-Urbain de Troyes au début des années 1870 (la date précise est inconnue). Une amende honorable consiste en une reconnaissance de ses fautes, assortie d'une supplication de pardon adressée à la transcendance divine. Elle est, dans le cas présent, un acte collectif visant à obtenir le rachat des crimes de la communauté.

La Commune de Paris se caractérise en effet par une véritable explosion déchristianisatrice que constate avec effroi le texte : la France a été « rebelle » à la loi divine, « l'homme, cendre vivante, osa nier votre divinité ».

Le 2 avril, les communards décrètent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, « considérant que le premier des principes de la République française est la liberté [...], que le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté ». Face à la faiblesse des moyens de la Commune, l'effort essentiel porte sur la déconfessionnalisation des écoles : suppression des symboles religieux, interdiction de l'enseignement des prières et dogmes religieux. Cette politique est appliquée diversement par les commissions d'arrondissement.

Le peuple communard professe volontiers un athéisme de combat : propos grossiers contre les prêtres et les religieuses ; blasphème élevé au rang d'art oratoire ; églises fermées ou transformées en clubs ; parodies de messe sur les autels ; arrestation de l'archevêque de Paris et de quelque trois cents prêtres et religieux... Aux yeux du petit peuple parisien, l'Eglise est dans le camp des riches. Par son alliance avec le pouvoir politique de Napoléon III, par les condamnations fulminées par le pape Pie IX contre tous les aspects de la modernité (dans le *Syllabus* de 1864), par le rôle social incontournable des religieux (écoles, hôpitaux, prisons..), parfois vécu comme une concurrence économique, l'Eglise catholique suscite l'exaspération. La religion officielle est vue, par les penseurs républicains et socialistes, comme une garante de l'ordre

autocratique et une justification du maintien des inégalités sociales. Au cours de la Semaine Sanglante (21-28 mai), l'exécution de quelques dizaines de prêtres et religieux (dont l'archevêque de Paris Monseigneur Darboy) vient renforcer, dans le camp catholique, l'image d'une France dont une partie de la population a sombré dans la décadence et les crimes les plus effroyables.

Sur le plan politique, l'élection en 1873 de Mac-Mahon comme président de la République, en remplacement de Thiers démissionnaire, incarne la victoire de l'« Ordre moral », fondé notamment sur le maintien du conservatisme social, et le respect des valeurs religieuses. Une loi est votée pour l'érection de la future basilique du Sacré-Cœur sur la colline de Montmartre d'où était parti l'épisode de la Commune, en expiation des crimes commis alors. Le grand pèlerinage de Paray-le-Monial de 1873, auquel participe nombre de politiques cléricaux de l'époque, est l'occasion de consacrer la France au Sacré-Cœur.

Dans la société, des associations et groupes de prière se développent et s'organisent, dont témoigne le règlement de l'*Union réparatrice des dames et demoiselles du commerce* (document ci-dessous), à laquelle adhère Mme Valton en novembre 1871. L'expression AMDG (Ad maiorem Dei gloriam, « Pour une plus grande gloire de Dieu ») est la devise de l'ordre des Jésuites. La « Garde d'honneur du Sacré Cœur de Jésus » à laquelle appartiennent toutes les associées de l'*Union réparatrice*, est une confrérie religieuse créée en 1863 par sœur Marie du Sacré-Cœur Bernaud, religieuse au monastère de la Visitation de Bourg-en-Bresse. Celle-ci eut un jour la vision d'un cadran dont le centre était occupé par le cœur de Jésus, et les heures par les noms de ceux qui s'engageaient à consacrer une heure à l'adoration du Sacré-Cœur.

La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus revêt une importance exceptionnelle dans la France d'alors, et participe d'un véritable réveil religieux à partir des années 1860. Fondée sur le culte de la douleur et de l'expiation, elle incarne un catholicisme ultramontain et intransigeant, qui l'emporte dans les années 1870. La réticence d'une partie des élites ne doit pas masquer la fortune de cette dévotion dans le catholicisme populaire prêché par les congrégations et le jeune clergé. Le culte de la Vierge et des saints, la croyance aux miracles, prennent un développement extraordinaire. Les pèlerinages à Lourdes expriment un même défi, porté par la religiosité populaire, aux valeurs libérales. L'ampleur de ce réveil religieux explique que le catholicisme français ait traversé, malgré tout, la tourmente anticléricale : il a ralenti le processus de déchristianisation dans les régions de pratique médiocre, et a accru la vitalité religieuse dans les régions à la pratique affirmée.

Cette religiosité, qui fait un appel privilégié à la sensibilité et au sentiment, est largement l'affaire des femmes qui sont aux premières lignes de la stratégie de la lutte cléricale contre la sécularisation d'une société en plein bouleversement (industrialisation, urbanisation). Michelet, dans son ouvrage *Du prêtre, de la femme, de la famille* (1845), dénonce la place accrue du prêtre qui, confesseur et directeur de conscience, est devenu le confident privilégié des femmes. Par l'entremise de celles-ci, ce célibataire pénètre ainsi jusqu'au cœur des foyers, pouvant devenir le rival ou le substitut du père et du mari au sein de la famille. Ce que Michelet passe sous silence, c'est l'abandon de la pratique masculine notamment dans les milieux aisés, abandon qui est un des facteurs explicatifs de la situation qu'il dénonce. De fait, le rigorisme dominant dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle est accompagné par la diffusion dans toutes les classes de la société des pratiques contraceptives masculines (le *coitus interruptus*), ce qui a durablement écarté les hommes de la confession. Pour les fondateurs des nouvelles congrégations féminines, il s'agit d'une stratégie de reconquête : une éducation conforme des filles fera d'elles les futures épouses et mères chrétiennes qui régiront les foyers. Cependant, si les responsables religieux ont conscience de la nouvelle place dévolue à la femme dans l'Eglise, ils prennent bien soin de lui rappeler en contrepoint les devoirs et les vertus propres à son sexe : douceur, tendresse, prière, travail, docilité. La religion, de plus en plus cléricale, est aussi celle qui valorise les vertus de l'autorité et de l'obéissance. Dans les faits, la « sainte alliance » entre l'Eglise et la femme va de pair avec le rejet de la religion dans le domaine du privé consécutivement à la sécularisation du champ politique et social issue de la Révolution. La femme, tenu à l'écart des transformations politiques et culturelles de la Révolution, se voit assigner, dans le Code civil napoléonien, un statut de minorité légale. Le catholicisme n'a pas laissé passer cette conjonction de situations.

*Cart. loc. inv. 12. 3442.*

A. M. D. G.

**Union réparatrice des dames et demoiselles du commerce sous la protection de la Sainte Vierge et de Saint Joseph [cote MGT : cl.8.13488]**

LA GARDE D'HONNEUR DU S. CŒUR DE JÉSUS

**UNION RÉPARATRICE**  
DES  
DAMES ET DES DEMOISELLES DU COMMERCE  
sous la protection  
DE LA SAINTE VIERGE ET DE SAINT JOSEPH

**I. BUT.** — Le but de l'Association est de réparer les outrages faits au Cœur adorable de N.-S. J.-C. vivant dans l'auguste Sacrement de nos autels, et d'aider, par une vie exemplaire, à la restauration des mœurs chrétiennes parmi nous.

A cette fin, l'Association honore d'une dévotion particulière d'adoration et de réparation le Sacré Coeur de Jésus, et elle fait profession d'un culte filial pour la sainte Vierge et pour saint Joseph.

Pour entrer aussi parfaitement dans l'esprit de l'Association, les membres qui la composent se proposent :

1<sup>o</sup> De passer le Dimanche de leur Réunion mensuelle (ordinairement le III<sup>e</sup> Dimanche du mois) comme un jour de Retraite, dans le recueillement, où l'on attend de leur salut.

2<sup>o</sup> D'offrir à Dieu la communion de ce jour, dans la chapelle des réunions, en réparation spéciale des outrages faits au Sacré Coeur de Jésus.



107333  
Cart. loc. 8  
13488

— 2 —

3<sup>o</sup> De faire tous les jours, en esprit, à la même fin, l'*Heure de garde*, comme il est expliqué dans le Billet de la *Garde d'Honneur* du Sacré Coeur. Chaque membre a son heure, et reçoit tous les mois son billet-zélateur.

4<sup>o</sup> D'attribuer à l'*Oeuvre apostolique* qui prépare aux missionnaires les plus indispensables objets du culte divin, la quête faite le jour de saint Joseph.

**II. ADMISSION.** — Les conditions d'admission sont :

Faire inscrire ses nom et prénom, ainsi que sa demeure, sur le registre déposé au siège de l'Association avec l'intention bien arrêtée :

De s'employer avec zèle et constance au but de l'Association,

D'en observer le règlement.

Les personnes qui désirent se faire inscrire doivent être présentées par une ou deux Associées, ou agréées par le Comité des Assistantes. Elles reçoivent aussitôt, et sans cérémonie, leur titre d'*Associée*.

On proclame les noms des Associées dans l'une des principales Réunions.

**III. OBLIGATIONS.** — Les obligations ne sont autres que de s'efforcer, avec la grâce de Dieu, sous la protection spéciale de la sainte Vierge et de saint Joseph, et pour l'honneur du Sacré Coeur de Jésus, de vivre dans le monde en bonne chrétienne, fidèle aux réunions et aux saintes pratiques de l'*Oeuvre*.

Il n'y a aucune offrande ni cotisation obligatoire. On fait une quête à chaque réunion. Les revenus de la quête et tous autres revenus provenant de dons ou offrandes volontaires sont employés :

. Aux frais communs de l'*Oeuvre*.

A l'entretien d'une bibliothèque pieuse à l'usage des membres.

— 3 —

OU de quelque autre manière fixée par le comité des Assistantes.

**IV. ADMINISTRATION.** — L'Administration est aussi simple que possible. Elle est confiée, sous l'autorité du R. P. Directeur, à un comité de cinq Assistantes qui vit et se renouvelle par lui-même selon les règles ordinaires des Congrégations de la sainte Vierge.

Tous les ans, une fois avant la Retraite annuelle, ou plus souvent s'il le faut, la Trésorière expose l'état des dépenses et des recettes, et fait approuver ses comptes dans le comité des Assistantes. On fait alors un compte-rendu sommaire en réunion générale.

**V. RÉUNIONS.** — Elles se font, (sauf avis contraire, le III<sup>e</sup> Dimanche du mois). Le matin, messe de *Communion réparatrice*. Le soir, Recommandations, suivies de la prière *Pater, Ave et de l'invocation : O Marie, conçue sans péche, priez pour nous qui avons recours à vous*, répétée trois fois. Instruction, Salut, Distribution des billets de la *Garde d'honneur*,

Les Fêtes extraordinaires sont : la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, fête principale de l'Association ; la fête de saint Joseph, seconde fête principale ; la fête du Sacré Coeur de Jésus, à l'occasion de la *Garde d'honneur*. Selon les circonstances, on célèbre ces fêtes le jour de l'échéance, ou le Dimanche suivant, ou même le troisième dimanche du mois.

Tous les ans, Retraite spéciale pour les membres de l'*Oeuvre* et pour les Dames et Demoiselles du commerce qui désirent en profiter.

**VI. INDULGENCES.** — Les Associées étant toutes membres de la *Garde d'honneur*, ont droit aux indulgences plénaires de cette pieuse Confrérie, savoir : Le jour de la fête du Sacré Coeur de Jésus, le premier vendredi de chaque mois, deux autres jours de chaque mois, à volonté, à l'article de la mort, en invoquant le très-saint nom de Jésus au moins de cœur, la fête de saint Joseph.

— 4 —

Etant aussi agrégées à l'*Oeuvre* des Institutrices qu'elles soutiendront par le concours de leurs prières, elles entrent en participation des biens spirituels de cette *Oeuvre*, savoir : Indulgence plénière aux principales fêtes de N. S. et de la sainte Vierge.

Enfin elles peuvent gagner un grand nombre d'indulgences partielles. Les principales sont : Sept ans pour toute œuvre de piété faite pendant le jour ; et l'indulgence dite des stations de Rome quand les Associées visitent leur chapelle de Réunion et y récitent sept fois le *Pater* et sept fois l'*Ave*.

Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes des Fidèles défunt.

n° 168

Mme Vatier, rue de D. 18.  
a été reçue de la Garde d'Honneur du S. Cœur de Jésus, et membre de l'Union réparatrice, le 9 du mois de Novembre 1871

Heure de garde : de 10 à 11 h.

Fontey  
17/1

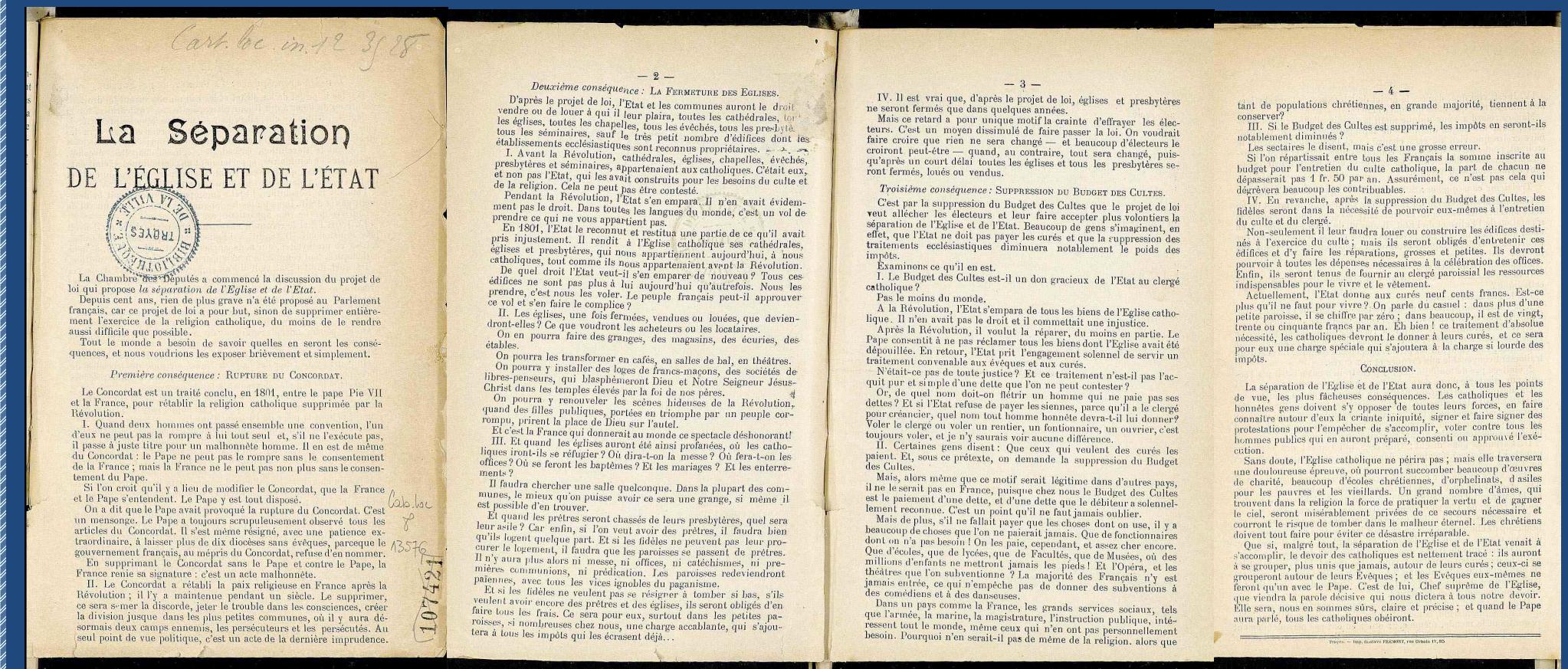
Typ. Bertrand-Hô.

→ A quoi s'engagent les adhérentes de l'association ? De quel état d'esprit celle-ci témoigne-t-elle ? A quel contexte historique peut-on le relier ?

# La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat

La brochure ci-dessous se fait fort de démontrer le danger que constituerait la séparation de l'Eglise et de l'Etat dont le projet de loi est en discussion au moment de sa rédaction en 1905.

*La séparation de l'Eglise et de l'Etat, Troyes, Gustave Frémont, 1905 [cote MGT : cl.8.13576]*



→ Quels arguments l'auteur de cette brochure met-il en avant pour justifier son hostilité au vote de la loi de « Séparation de l'Eglise et de l'Etat » ? D'après le texte explicatif ci-dessous, ces craintes sont-elles fondées ?

— 2 —

## Deuxième conséquence : LA FERMETURE DES EGLISES.

D'après le projet de loi, l'Etat et les communes auront le droit de vendre ou de louer à qui il leur plaira toutes les cathédrales, toutes les églises, toutes les chapelles, tous les évêchés, tous les presbytères, tous les séminaires, sauf la très petit nombre d'édiaces dont les établissements ecclésiastiques sont reconnus propriétaires.

I. Avant la Révolution, cathédrales, églises, chapelles, évêchés, et non pas l'Etat, qui les avaient construits pour les besoins du culte et de la religion. Cela ne peut pas être contesté.

Pendant la Révolution, l'Etat s'en empara. Il n'en avait évidemment pas le droit. Dans toutes les langues du monde, c'est un vol de prendre ce qui ne vous appartient pas.

En 1801, l'Etat le reconnaît et revêt une partie de ce qu'il avait pris injustement. Il rendit à l'Eglise catholique ses cathédrales, églises et presbytères, qui nous appartiennent aujourd'hui, à nous catholiques, tout comme ils nous appartenaienr avant la Révolution.

Que quel droit l'Etat veut-il s'en emparer du nouveau ? Tous ces édiaces ne sont pas plus à lui aujourd'hui qu'autrefois. Nous les prendre, c'est nous les voler. Le peuple français peut-il approuver ce vol et s'en faire le complice ?

II. Les églises, une fois fermées, vendues ou louées, que deviendront-elles ? Ce que voudront les acheteurs ou les locataires.

On en pourra faire des granges, des magasins, des écuries, des étables.

On pourra les transformer en cafés, en salles de bal, en théâtres. On pourra y installer des loges de francs-maçons, des sociétés de libres-penseurs, qui blasphémeront Dieu et Notre Seigneur Jésus-Christ dans les temples élevés par la foi de nos pères.

III. On pourra y renouveler les scènes hideuses de la Révolution, quand des filles publiques, portées en triomphe par un peuple corrompu, prirent la place de Dieu sur l'autel.

Et c'est la France qui donnerait au monde ce spectacle déshonorant !

IV. Et quand les églises auront été ainsi profanées, où les catholiques iront-ils se réfugier ? Où dira-t-on la messe ? Où fera-t-on les offices ? Où se feront les baptêmes ? Et les mariages ? Et les enterrements ?

Il faudra chercher une salle quelconque. Dans la plupart des communes, le mieux qu'on puisse avoir ce sera une grange, si même il est possible d'en trouver.

Et quand les prêtres seront chassés de leurs presbytères, quel sera leur asile ? Car, enfin, si l'on veut avoir des prêtres, il faudra bien qu'ils logent quelque part. Et si les fidèles ne peuvent pas leur procurer le logement, il faudra que les paroisses se passent de prêtres.

Il n'y aura plus alors ni messe, ni offices, ni catéchismes, ni premières communions, ni prédication. Les paroisses redeveniront païennes, avec tous les vices ignobles du paganism.

Et si les fidèles ne veulent pas se résigner à tomber si bas, s'ils veulent avoir encore des prêtres et des églises, ils seront obligés d'en faire tous les frais. Ce sera pour eux, surtout dans les petites paroisses, si nombreuses chez nous, une charge accablante, qui s'ajoutera à tous les impôts qui les écrasent déjà...

— 3 —

IV. Il est vrai que, d'après le projet de loi, églises et presbytères ne seront fermés que dans quelques années.

Mais ce retard a pour unique motif la crainte d'effrayer les électeurs. C'est un moyen dissimulé de faire passer la loi. On voudrait faire croire que rien ne sera changé — et beaucoup d'électeurs le croiront peut-être — quand, au contraire, tout sera changé, puisqu'après un court délai toutes les églises et tous les presbytères seront fermés, loués ou vendus.

## Troisième conséquence : SUPPRESSION DU BUDGET DES CULTES.

C'est par la suppression du Budget des Cultes que le projet de loi voulait allécher les électeurs et leur faire accepter plus volontiers la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Beaucoup de gens s'imaginent, en effet, que l'Etat ne doit pas payer les curés et que la suppression des traitements ecclésiastiques diminuera notablement le poids des imposts.

Examinons ce qu'il en est.

I. Le Budget des Cultes est-il un don gracieux de l'Etat au clergé catholique ?

Pas le moins du monde.

II. La Révolution, l'Etat s'empara de tous les biens de l'Eglise catholique. Il n'en avait pas le droit et il commettait une injustice.

Après la Révolution, il voulut la réparer, du moins en partie. Le pape consentit à ne pas réclamer tous les biens dont l'Eglise avait été dépossédée. En retour, l'Etat prit l'engagement solennel de servir un traitement convenable aux évêques et aux curés.

N'était-il pas de toute justice ? Et ce traitement n'est-il pas l'acquis pur et simple d'une dette que l'on ne peut contester ?

Or, à quel nom doit-on mettre un homme qui ne paie pas ses dettes ? Et si l'Etat refuse de payer les siennes, parce qu'il a le clergé pour caresser, quel nom tout homme honnête devra-t-il lui donner ? Vouloir le clergé ou voler un rentier, un fonctionnaire, un ouvrier, c'est toujours voler, et je n'y saurais voir aucune différence.

III. Certaines gens disent : Que ceux qui veulent des curés les paient. Et sous ce prétexte, on demande la suppression du Budget des Cultes.

Mais, alors même que ce motif serait légitime dans d'autres pays, il ne le serait pas en France, puisque chez nous le Budget des Cultes est le paiement d'une dette, et d'une dette que le débiteur a solennellement reconnue. C'est pour point qu'il ne faut jamais oublier.

Mais de plus, s'il fallait payer que les choses dont on use, il ya beaucoup de choses que l'on ne paiera jamais. Que de fonctionnaires dont on n'a pas besoin ! On les paie, cependant, et assez cher encore. Que d'écoles, que de lycées, que de Facultés, que de Musées, ou des millions d'enfants ne mettent jamais les pieds ! Et l'Opéra, et les théâtres que l'on subventionne ? La majorité des Français n'y est jamais entrée, ce qui n'empêche pas de donner des subventions à des comédiens et à des danseuses.

Dans un pays comme la France, les grands services sociaux, tels que l'armée, la marine, la magistrature, l'instruction publique, intéressent tout le monde, même ceux qui n'en ont pas personnellement besoin. Pourquoi n'en seraient-ils pas de même de la religion, alors que

— 4 —

tant de populations chrétiennes, en grande majorité, tiennent à la conserver<sup>9</sup>.

III. Si le Budget des Cultes est supprimé, les impôts en seront-ils notablement diminués ?

Les sectaires le disent, mais c'est une grosse erreur.

Si l'on répartit entre tous les Français la somme inscrite au budget pour l'entretien du culte catholique, la part de chacun ne dépassera pas 4 fr. 50 par an. Assurément, ce n'est pas cela qui dégradera beaucoup les contribuables.

IV. En revanche, après la suppression du Budget des Cultes, les fidèles seront dans la nécessité de pourvoir eux-mêmes à l'entretien du culte ou du clergé.

Non seulement il leur faudra louer ou construire des édifices destinés à l'exercice du culte ; mais ils seront obligés d'entretenir ces édifices et d'y faire les réparations, grosses et petites. Ils devront pourvoir à toutes les dépenses nécessaires à la célébration des offices. Enfin, ils seront tenus de fournir au clergé paroissial les ressources indispensables pour le vivre et le vêtement.

Actuellement, l'Etat donne aux curés neuf cents francs. Est-ce plus qu'il ne faut pour vivre ? Pour le casuel : dans plus d'une petite paroisse, il se chiffre par zéro ; dans beaucoup, il est de vingt, trente ou cinquante francs par an. Eh bien ! ce traitement d'absolue nécessité, les catholiques devront le donner à leurs curés, et ce sera pour eux une charge spéciale qui s'ajoutera à la charge si lourde des impôts.

## CONCLUSION.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat aura donc, à tous les points de vue, les plus fâcheuses conséquences. Les catholiques et les honnêtes gens doivent s'y opposer de toutes leurs forces, en faire connaître autour d'eux la crâinte iniquité, signer et faire signer des protestations pour l'empêcher de s'accomplir, voter contre tous les hommes publics qui en auront préparé, consenti ou approuvé l'exécution.

Sans doute, l'Eglise catholique ne périsera pas ; mais elle traversera une douloureuse épreuve, où pourront succomber beaucoup d'œuvres de charité, beaucoup d'écoles chrétiennes, d'orphelinats, d'asiles pour les pauvres et les vieillards. Un grand nombre d'âmes, qui trouvent dans la religion la force de pratiquer la vertu et de gagner le ciel, seront miserabillement privées de secours nécessaire et courront le risque de tomber dans le malheur éternel. Les chrétiens doivent tout faire pour éviter ce désastre irréparable.

Que si, malgré tout, la séparation de l'Eglise et de l'Etat voulut à s'accomplir, le devoir des catholiques est nettement tracé : ils auront à se grouper, plus unis que jamais, autour de leurs curés ; ceux-ci se regrouperont autour de leurs Evêques ; et les Evêques eux-mêmes ne feront qu'un avec le Pape. C'est de lui, Chef suprême de l'Eglise, que viendra la parole décisive qui nous dictera à tous notre devoir. Elle sera, nous en sommes sûrs, claire et précise ; et quand le Pape aura parlé, tous les catholiques obéiront.

Troyes — IMPRIMERIE FRÉDÉRIC FRÉMONT, rue Graine IV, 80

Elle fait référence de façon insistant au Concordat, texte signé entre Napoléon Bonaparte et Pie VII en 1801. Pour le Premier Consul et le pape, il s'agit en ce début de XIXe siècle de trouver un terrain d'entente pour sortir de la crise révolutionnaire. Bonaparte entend que l'Eglise accepte sans possibilité de retour la vente des biens du clergé effectuée durant la Révolution (afin de consolider la « paix des propriétaires »), ainsi qu'une liberté religieuse qui passerait par l'absence de retour à une religion d'Etat officielle. Pour le pape, il s'agit de mettre fin au schisme « constitutionnel » (issu de la Constitution civile du clergé adoptée en 1790), tout en permettant aux catholiques de pratiquer de nouveau librement leur culte. Le Concordat, issu d'une négociation entre les deux puissances (et non d'une décision unilatérale du pouvoir politique français, comme ce fut le cas pour la Constitution civile du clergé), constitue un compromis. Celui-ci est signifié par le préambule : le catholicisme est reconnu religion de « la grande majorité des Français ». Par cette formule, le pape renonce à la restauration d'une religion d'Etat, mais Napoléon reconnaît implicitement l'échec de la politique religieuse révolutionnaire (Constitution civile du clergé et déchristianisation). L'article 14 stipule que le gouvernement doit assurer un traitement convenable aux prêtres et aux curés, en échange de l'abandon définitif des biens ecclésiastiques. Les évêques seront nommés sur proposition du ministre chargé des cultes, ce qui donnera lieu durant un siècle à de subtiles négociations entre autorités civiles et religieuses.

Dans les années 1870-1880, le budget des cultes tourne autour de 55 millions de francs, destinés essentiellement à l'entretien des édifices et à la rémunération des membres du clergé. La direction des cultes est rattachée tantôt à au ministère de l'Intérieur, tantôt à l'Instruction publique. Par le personnel de son ressort (plus de 50 000 personnes, très majoritairement membres du clergé catholique, mais aussi pasteurs -protestants-, et rabbins -juifs-), il est l'un des principaux ministères civils. Les Républicains espèrent, par une application vigilante du Concordat, garder en main le clergé séculier qu'ils pensent pouvoir détourner des idées ultramontaines et contre-révolutionnaires. En revanche, les congrégations sont l'objet d'une grande méfiance, voire d'une vive hostilité, comme pour la Compagnie de Jésus. A la fin des années 1870, on recense plus de 30 000 religieux, et près de 130 000 religieuses. Ces chiffres démontrent l'ampleur de la restauration catholique qui s'est accompagnée au long du XIXe siècle du développement des congrégations féminines : les religieuses sont trois fois plus nombreuses qu'à la veille de la Révolution française. Si seul un petit nombre de congrégations féminines existent sans être autorisées, en jouissant d'une simple tolérance, cela représente le quart des congréganistes hommes. C'est le cas notamment des Jésuites qui, dans leurs 29 collèges, dispensent leur enseignement à 11000 élèves, soit près du quart des élèves des collèges congréganistes. Le rôle des congréganistes dans l'enseignement est donc dénoncé avec vigueur par les républicains : ils sont accusés de dispenser un enseignement contraire aux principes de la société moderne, et hostile à la République.

L'implication presque sans faille du monde catholique dans le camp antidreyfusard conduit à un retour de bâton virulent de la part des républicains dreyfusards au début du XXe siècle. Les premières mesures touchent les Assomptionnistes dont le journal, *La Croix*, se montra acharné contre Dreyfus. Le modéré Waldeck-Rousseau, nommé Président du Conseil en 1899, forme un cabinet de coalition républicaine tout en se réservant le ministère de l'Intérieur et des Cultes. Ce ministère de Défense républicaine, d'une durée de trois ans, est le plus long de la Troisième République. En 1901, afin de pouvoir contrôler le clergé régulier, il fait voter la loi sur les associations. Si celle-ci est connue en France pour donner toute facilité de création aux associations qui ne sont pas des congrégations, elle est surtout conçue à l'époque comme un moyen de contrôler ces dernières. Ne peuvent désormais exister que les congrégations autorisées par la loi. Mais les élections de 1902 portent à la Chambre une majorité bien plus anticléricale que la précédente, et la loi est appliquée par le successeur de Waldeck-Rousseau, Emile Combes, avec la plus grande rigueur, aboutissant à l'interdiction de la plupart des congrégations, et à la fermeture de plusieurs milliers d'écoles religieuses. En 1904, même les congrégations autorisées n'ont plus le droit d'enseigner. La dissolution entraîne la confiscation et la liquidation des biens des congrégations, souvent accompagnées de pots-de-vin et de scandales.

Un enchaînement de tensions entre la France et le Vatican aboutit en 1905 à la rupture unilatérale du Concordat par la France avec le vote de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais il ne s'agit pas d'une « loi Combes ». Celui-ci ayant été renversé en janvier 1905, un plus grand nombre de députés se rallie à l'idée d'une loi dépourvue de sectarisme. Le projet d'Aristide Briand se veut une loi de neutralité, et il est adopté en décembre.

Cette loi de séparation proclame l'entièvre liberté des cultes, mais la République n'en reconnaît et n'en saline désormais aucun. Les biens des églises, devenus propriété de l'Etat, doivent être, après inventaire, dévolus à des associations cultuelles. Il n'est aucunement question de confisquer les biens ecclésiastiques : les inventaires sont décidés dans le but que l'Eglise puisse se rendre compte qu'on ne lui dérobe rien, et Briand les fait mentionner dans la loi à la demande des catholiques. Si les ecclésiastiques perdent leur traitement, l'Etat en retour accepte de perdre tout droit de regard sur l'Eglise catholique de France et laisse le pape la diriger. Briand et les catholiques qui l'ont secrètement aidé à rédiger le texte sont persuadés que le pape l'acceptera. Or, Pie X, prêtant une oreille trop confiante à un groupe de catholiques partisans de la politique du pire, refuse la loi en dépit de toutes

les recommandations qui lui sont faites. Il prétexte qu'un pacte bilatéral a été cassé par la République seule, et que la loi ne mentionne pas les évêques, l'Eglise catholique, la hiérarchie (or cette loi, devant s'appliquer à trois confessions, doit être assez générale pour être valable tant pour le catholicisme que pour le protestantisme ou le judaïsme). Beaucoup de catholiques en France en viennent à croire que les inventaires sont faits pour dérober ses biens légitimes à l'Eglise, comme en témoigne ci-dessous la brochure *L'inventaire des biens des Eglises de France*.

### *L'inventaire des biens des Eglises de France, Gustave Frémont, Troyes, 1906 [cote MGT : cl.8.13595]*

*Cart. loc. msl. 34*

**L'INVENTAIRE**  
DES  
**Biens des Eglises de France**  
**(QUESTIONS ET RÉPONSES)**

*BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
TROYES*

A répandre à profusion pour éclairer l'opinion de tous les honnêtes gens.  
Se vend chez M. Gustave Frémont, imprimeur à Troyes (Aube) 1 fr. le cent, 8 fr. le mille

Il ne manque pas de personnes en France, même parmi celles qui sont le plus attachées aux principes religieux, qui ne comprennent rien à la question des inventaires ; et qui, dès lors, ne s'expliquent pas la résistance que font les catholiques à ce premier acte de la séparation des Eglises et de l'Etat. C'est pour elles que nous avons écrit les lignes qui suivent. Quant aux politiciens qui feignent de ne pas comprendre la résistance, parce qu'ils savent mieux que personne combien elle est nécessaire et justifiée, ils verront, s'ils nous lisent, que nous ne sommes pas dupes de leur hypocrisie. Pour eux, c'est tout ce que nous ambitionnons. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat, votée le 9 décembre 1905, spécifie (Titre II, art. 3), que dès la promulgation de la loi, il sera procédé par les agents de l'Administration des Domaines à un inventaire descriptif et estimatif des biens mobiliers et immobiliers des églises. C'est à la confection de cet inventaire que répond la résistance générale, si énergique, si imprévue des catholiques, et qui met en ce moment la force armée aux prises avec la conscience indignée de tous ceux qui ont conservé dans leur cœur la notion de la justice et du droit.

Pourquoi la résistance ?

D'abord parce qu'il n'est aucun citoyen paisible et honnête qui puisse voir avec indifférence un agent quelconque inventorier chez lui ses meubles, son litige, sa vaisselle et ses titres de rentes, s'il en a. Ah ! il ferait bon aller inventorier les mobiliers des Maisons du Peuple ou des Loges Maçonniques ! Un inventaire fiscal sent toujours plus ou moins la spoliation ou la liquidation judiciaire ; et on n'aime pas ça.

*10740*  
*13595*

— 2 —  
*Les églises et le mobilier qu'elles renferment sont-ils réellement la propriété des catholiques ?*  
Absolument ! — Qui a bâti les églises ? Les catholiques. — Qui a meublé les églises ? Les catholiques. — Avec quel argent ? L'argent des catholiques. — Pour quel usage ? Pour l'usage du culte catholique. — S'emparer de ces biens et les attribuer à l'Etat, aux communes ou aux Loges maçonniques ; cela s'appelle, dans tous les pays du monde, *un vol*.

*L'inventaire n'est pas un acte de spoliation.*  
C'est absolument le contraire qui est vrai. D'abord l'inventaire fait passer immédiatement entre les mains de l'Etat tous les biens des Fabriques destinés aux écoles gratuites et au soulagement des pauvres. Puis il supprime, d'un seul coup, toutes les fondations de services religieux antérieures à la Révolution.

Enfin, il est là pour servir de base à la confiscation pure et simple de tous les biens des églises, quand, en exécution de certaines dispositions prévues par la loi de séparation, les associations cultuelles seront plus ou moins arbitrairement déclarées dissoutes. (Voir articles 5, 7, 16 et 23).

*L'inventaire réserve expressément tous les droits de légitime propriété.*  
C'est, en effet, inscrit dans la loi ; et peut-être que certains qui ont voté la séparation, il en est beaucoup au Sénat et à la Chambre qui croient réellement qu'il en sera ainsi. — Mais les promoteurs de la loi, ceux qui mènent aujourd'hui les députés, les sénateurs et les ministres en jugent tout autrement. Chaque jour, dans leurs journaux, à Troyes, à Paris et partout, ils affirment que l'inventaire n'est que le prélude d'une confiscation prochaine et inévitable.

Lisez au hasard quelques numéros de la *Lanterne*, de la *Petite République*, du *Radical* ou du *Petit Troyen*, et vous serez complètement édifiés sur ce sujet.

*Les députés républicains ont voté l'inventaire aussi bien que les députés radicaux-socialistes ?*  
Il faut s'entendre. Les députés républicains ont voté l'inventaire d'après l'article 4 de la loi de séparation qui respectait l'autorité des curés, des évêques et du Pape. Mais ils l'ont regretté et ont protesté, lorsque fut voté l'article 8 qui méconnaît formellement la hiérarchie catholique. Avec l'article 4 l'inventaire était acceptable et sans danger. Après le vote de l'article 8, ce même inventaire devient vexatoire, dangereux, et il a tous les caractères d'une saisie judiciaire.

— 3 —  
*Comparez l'un avec l'autre ces deux articles de la Loi de Séparation ; et vous verrez immédiatement comment l'article 8 est la négation absolue du droit ecclésiastique reconnu par l'article 4.*  
*En fait l'inventaire est pourtant une mesure conservatoire ?*  
Conservatoire contre qui ? — Contre les Conseils de Fabriche ? Est-ce que les Conseils de Fabriche n'ont pas toujours géré les biens des églises avec dévouement et désintéressement ? A-t-on jamais vu un seul de leurs membres, depuis cent ans, accusé de vol, de concession, ou de faiblesse à l'égard des pots-de-vins ? Leur gestion est contrôlée par la Préfecture. Et de quel droit le Conseil municipal vient-il mettre son nez dans les armoires de la Fabriche ? Est-ce que la Fabriche, elle, s'est jamais occupée des biens du Conseil municipal ?

La Séparation est-elle faite, oui ou non ? Si elle est faite ; c'est comme un divorce, et l'Etat n'a plus rien à voir dans les affaires de l'Eglise.

*On ne peut pourtant pas tirer d'une loi ce qui n'y est pas inscrit, et la spoliation finale tant redoutée n'aura pas lieu ?*  
RéPONSE. Quand sous le couvert hypocrite d'une loi d'association, les radicaux-socialistes ont fait une loi dirigée exclusivement contre les congrégations religieuses, Waldeck-Rousseau a juré ses grands dieux du haut de la tribune du Parlement que la loi dite d'association ne toucherait en rien à la liberté d'enseignement et à la propriété des communautés religieuses. Or au moyen de cette même loi, l'apostat Combes a supprimé 20 à 30.000 écoles libres, et a envoyé en exil après les avoir ruinés 30.000 religieux ou religieuses.

Les radicaux socialistes sont toujours au pouvoir. Peut-on croire qu'ils seront plus honnêtes et plus respectueux de la légalité aujourd'hui qu'il y a trois ans ? — Assurément non.

*Mais l'intérêt politique et la crainte d'une guerre civile empêcheront toujours le pouvoir d'aller jusqu'à la spoliation des biens ecclésiastiques ?*  
Si le Pouvoir était aux mains des républicains ; oui. Mais il est actuellement aux mains des radicaux-socialistes. Or le parti radical-socialiste composé à peu près uniquement d'ambitieux, de déclassés et d'affamés n'a aucun homme d'Etat dans son sein. On ne reculera donc ni devant le vol ni devant la guerre civile qui en sera sûrement la conséquence.

*Qu'y faire ? La loi est la loi !*  
Les massacres de Septembre en 1793, et les Dragonnades de la Loire, c'était aussi la loi. — Le pillage et l'incendie des

— 4 —  
grandes propriétés rurales, à la même époque, c'était aussi la loi. — Les assignats, la faillite de la France, et la ruine de tous les capitalistes, qui ont suivi, c'était encore la loi. — Les 23.000 citoyens ou citoyennes qui ont porté leur tête sur l'échafaud, c'était toujours la loi. Alors, parce que c'est la loi, il faut se laisser viillipender, voler et massacerer ?

*Cependant tous les bons citoyens doivent obéissance à la loi ?*  
Aux lois sages, justes et de droit commun : Oui. — Aux lois mauvaises, injustes et d'exception : Non. — Les radicaux-socialistes eux-mêmes n'ont-ils pas répété chaque jour dans leurs journaux, pendant 20 ans, la fameuse parole de Robespierre : « Contre les lois oppressives, l'insurrection est le plus sacré des devoirs. »

*N'est-il pas à craindre que la résistance aux inventaires ne fasse agraver la loi ?*  
Aujourd'hui cette crainte serait ridicule. Les radicaux-socialistes ont levé le masque. Ce qu'ils veulent, c'est la fermeture de toutes les églises et le vol de tous les biens mobiliers qu'elles renferment. Ce qu'ils veulent, c'est la suppression de toute religion et la relégation hors frontière de tous les prêtres catholiques.

Que peuvent-ils faire de plus ? Rien.

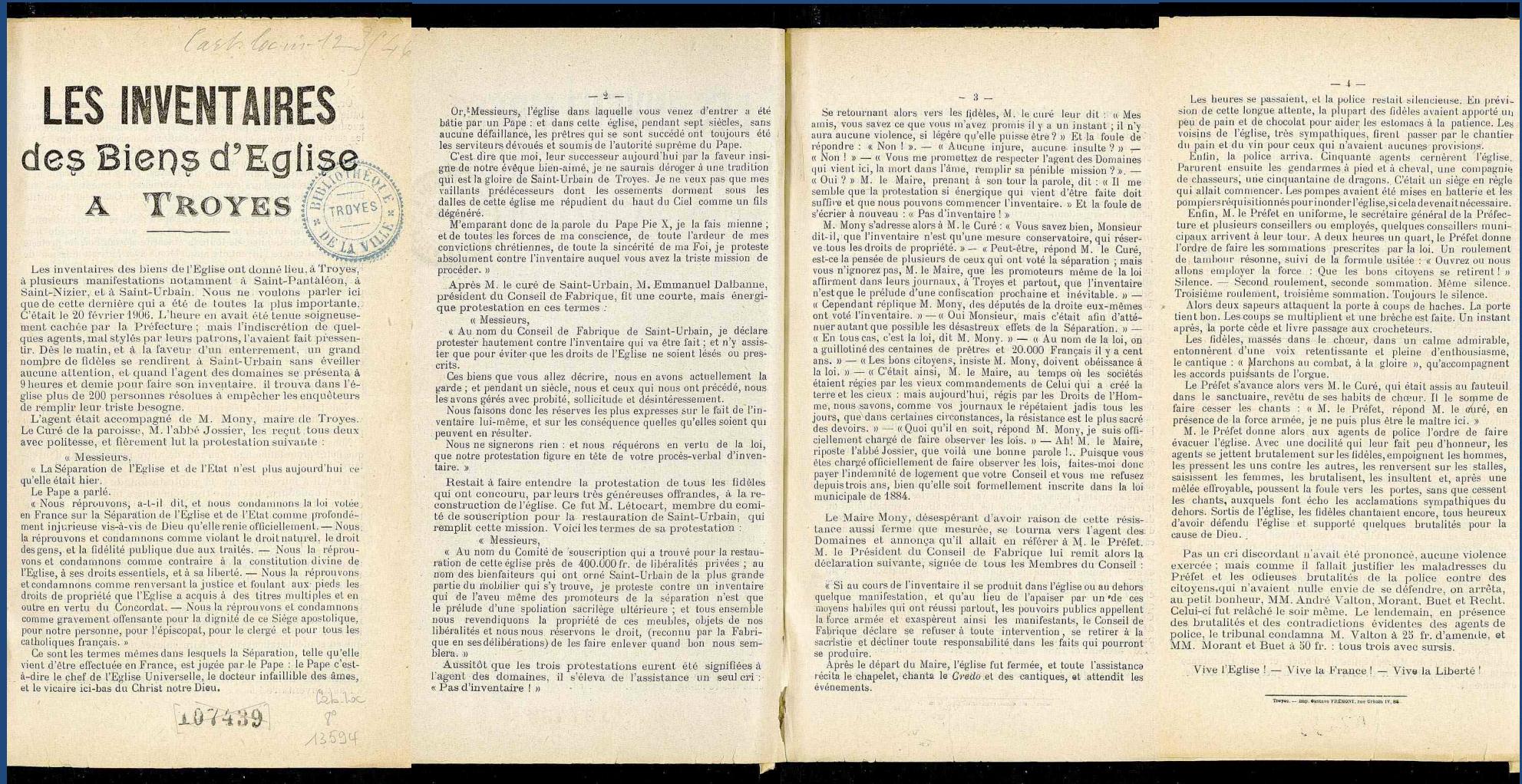
Par conséquent, il est bien inutile de vouloir temporiser. Plus on se fait petit, plus on vous écrase. Au moins en se défendant, les catholiques, s'ils succombent, auront la gloire et la satisfaction d'avoir vendu cher leur peau. Et, qui peut savoir ? Les résistances actuelles, énergiques mais dignes et correctes, feront peut-être comprendre aux radicaux-socialistes que quand il s'agira de passer au second acte de la tragédie, c'est-à-dire d'aller voler les calices et les encensoirs des sacristies, ce jour c'est à coups de fusils qu'ils seront reçus par les catholiques ! Car c'est ainsi que les choses se passeront.

*Mais les contre-manifestations qui se produisent contre les résistances sont bien dégoûtantes.*  
Pour les pouvoirs publics : Oui. — Pour la religion : Non. De quoi se composent, en effet, les contre-manifestations ? De quelques demi-clouzaines de voyeurs, de repris de justice, d'avrognes et de fainéants. Être insulté par ces gens-là est un très grand honneur pour la religion. Par contre, il est fort humiliant pour les pouvoirs publics de n'être soutenus dans leurs opérations que par la lie, la plus dégoûtante des bas-fonds de toute société corrompue.

→ Quels sont les objectifs de cette brochure ? Quels arguments les catholiques hostiles à la loi de séparation et aux inventaires opposent-ils aux républicains laïcs ?

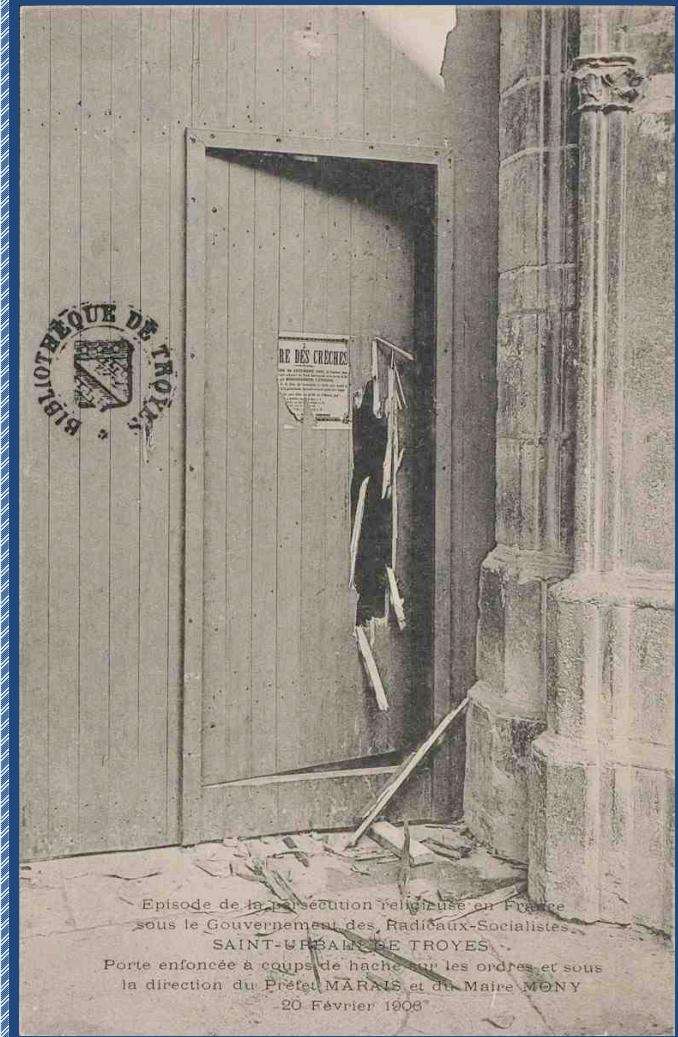
Les inventaires donnent lieu à des incidents tragicomiques dont témoignent ci-dessous l'opuscule partisan *Les inventaires des biens d'Eglise à Troyes* et la carte postale.

*Les inventaires des biens d'Eglise à Troyes, Troyes, Gustave Frémont, 1906 [cote MGT : cl.8.13594]*



→ Que s'est-il passé le 20 février 1906 à l'église Saint-Urbain de Troyes ? Pourquoi ? Comment la brochure rend-elle compte de l'événement ?

**Episode de la persécution religieuse en France sous le  
gouvernement des radicaux-socialistes :  
Saint-Urbain de Troyes [cote MGT : CP 1343]**



En réalité, c'est bien le refus du pape d'accepter les associations cultuelles qui est responsable de la ruine de l'Eglise de France. Les biens jusqu'alors gérés par les fabriques sont désormais pris par l'Etat au profit des établissements communaux d'assistance publique.

Quant aux masses catholiques, en dépit d'une mobilisation voyante au moment des inventaires, elles réagissent majoritairement par l'indifférence, voyant que le gouvernement ne ferme pas les églises et laisse le curé faire son sermon, dire la messe et donner les sacrements. La situation se normalise complètement avec la Première Guerre mondiale et l'Union sacré, qui contribue à rapprocher les Français et à apaiser les passions anticléricales. Les relations avec le Vatican sont rétablies en 1921. Et en 1924 la création d'associations diocésaines placées sous la présidence des évêques, permet de résoudre la question de la gestion des biens d'Eglise.

# Une association pieuse : l'Œuvre de conférences et de projections

L'Œuvre de conférences et de projections : statuts, Troyes, Gustave Frémont, 1910 [cote MGT : cl.8.13567]

Carl. loc. in 12. 3.

DIOCÈSE DE TROYES

Œuvre de Conférences et de Projections

STATUTS

BIBLIOTHÈQUE  
DE LA VILLE  
TROYES

ARTICLE I<sup>e</sup>. — **But de l'Œuvre :** Il est fondé dans le diocèse de Troyes une Association pour la diffusion de l'enseignement religieux dans les paroisses et les œuvres, au moyen de conférences accompagnées de projections lumineuses.

Le siège de l'Œuvre est à Troyes, 34, rue du Musée, chez M. le Chanoine Patenôtre, Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE II. — **Associés.** L'Œuvre comprend des *Membres honoraires* et des *Membres actifs*.

Les *Membres honoraires* sont ceux qui veulent bien aider l'Œuvre, soit par une cotisation annuelle, soit par une offrande une fois donnée, soit par le don d'une série de 30 vues au moins.

L'Œuvre fera célébrer une Messe à leur intention le premier Dimanche de chaque semestre.

Les *Membres actifs* sont divisés en deux catégories :

1<sup>e</sup> Ceux qui paient une cotisation annuelle de 10 francs. Ils ont le droit de recevoir gratuitement, dans le cours de l'année, les clichés nécessaires à douze conférences.

2<sup>e</sup> Ceux qui paient un droit annuel de 2 francs. Cette cotisation leur permet de louer, au prix réduit de 1 franc, les vues nécessaires à chaque conférence qu'ils voudront donner.

— 2 —

Les cotisations se paient d'avance, de Novembre à Novembre.

ARTICLE III. — **Vues en location.** Le nombre des vues est de 30 environ par série. Quand ce nombre est notablement inférieur dans une série demandée, on peut le compléter par une seconde série.

Il n'y a pas de livret explicatif pour les sujets religieux.

ARTICLE IV. — **Expéditions.** Les expéditions se font dans la journée du Jeudi, afin que les associés puissent préparer leur conférence pour le Dimanche. Les commandes doivent donc parvenir au Secrétaire au commencement de la semaine, au plus tard le Mercredi matin. Elles doivent indiquer le *titre* de la série, son *numéro* d'ordre et la *catégorie* à laquelle elle appartient (religion, sciences, voyages, etc.)

Il est bon de joindre le titre de deux autres séries, pour le cas où les vues demandées ne seraient pas disponibles. — Il est permis de retenir une série un mois à l'avance, en indiquant le jour exact de la conférence.

Pour diminuer les frais, les associés sont invités à prendre eux-mêmes leurs vues au siège de l'Œuvre, ou à les y faire prendre par un mandataire autorisé.

En dehors de cette combinaison, les vues seront expédiées soit par *les messagers* (ce qui sera souvent le plus pratique pour les villages de la banlieue de Troyes), soit par *colis postal, à domicile* (prix de ce colis postal : 0 fr. 80 pour moins de 42 vues ; 1 fr. 05 au-delà). Il sera demandé, en outre, la somme de 0 fr. 25 pour le transport des colis du bureau à la gare de Troyes.

ARTICLE V. — **Durée de location.** Elle est de 12 jours au maximum, afin de permettre aux associés de donner la même conférence deux Dimanches de suite. Les vues devront donc être envoyées au siège de l'Œuvre, au plus tard, le *deuxième Lundi* qui suivra leur expédition. Passé ce délai, chaque jour de retard sera passible d'une amende de 0 fr. 25 ; aucun envoi nouveau ne sera fait avant le paiement de l'amende appliquée.

Les abonnés qui ne donneraient qu'une fois leur conférence sont priés de renvoyer les vues dès qu'ils n'en auront plus besoin, afin que l'on puisse les envoyer de suite à d'autres adhérents.

Par contre, pour gagner du temps et pour diminuer les frais d'expédition, les Membres de l'Œuvre qui sont voisins les uns des autres sont autorisés à s'entendre, pour établir entre eux un roulement et pour se passer les vues sans les faire rentrer au siège de l'Œuvre. Ils ne peuvent les garder chacun plus du temps fixé par le règlement. Lorsqu'une entente de ce genre a été consentie, les Membres qui en font partie doivent en prévenir le Secrétaire de l'Œuvre, qui a besoin de savoir à quelle époque la série prêtée lui sera rendue.

ARTICLE VI. — **Emploi des vues.** Les associés s'engagent sur l'honneur à ne jamais prêter les vues à des personnes qui ne sont pas abonnées.

En outre, comme les séries sont prêtées à un Membre pour sa paroisse, son œuvre ou sa famille, ce dernier ne pourra s'en servir dans une paroisse ou une œuvre voisine, qui si MM. les Curés ou Directeurs, chez qui ces séances ont lieu, se sont fait inscrire comme *Membres actifs* de l'Œuvre. Un associé convaincu d'avoir manqué à cet engagement d'honneur perd tous ses droits et voit annuler son abonnement.

ARTICLE VII. — **Retour des vues.** Toutes les vues devront être renvoyées au Secrétaire, *francs et à domicile*.

Avoir grand soin :

- 1<sup>e</sup> De remettre les vues dans *l'ordre des numéros* inscrits sur les étiquettes. Ne pas oublier le livret explicatif ;
- 2<sup>e</sup> De les emballer comme elles l'étaient à l'arrivée. Eviter qu'elles soient trop serrées les unes contre les autres ou qu'elles ballofent dans la boîte.
- 3<sup>e</sup> De *returner le couvercle de la boîte*. Il est à glissière et porte l'adresse du Secrétaire au verso.
- 4<sup>e</sup> De *remplir les deux lignes laissées en blanc* sur l'adresse et d'entourer la boîte avec une corde solide.

ARTICLE VIII. — **Responsabilités.** Les associés sont responsables des vues depuis l'instant où elles quittent le siège de l'Œuvre, jusqu'au moment où elles y rentrent. Une étiquette rouge collée sur une vue indiquera que cette dernière était détériorée avant l'expédition.

Dans le cas d'un roulement et à défaut d'avertissement, la responsabilité est encourue par le dernier associé qui a eu la série entre les mains. Chaque Membre est donc invité à constater, dès la réception des boîtes, le nombre et l'état des vues qu'il y trouve.

Les vues *brisées* ou *égarées* seront payées suivant leur valeur, qui est variable. Le montant en sera soldé *avant l'envoi d'une nouvelle série*.

ARTICLE IX. — **Lanternes.** Il ne sera pas loué de lanternes à projections ; mais l'Œuvre enverra aux associés qui le désiraient un opérateur muni du matériel nécessaire. On ne demandera que le prix du voyage et celui de l'éclairage (0 fr. 50 environ).

— 3 —

— 4 —

ARTICLE X. — **Commandes.** La Maison de la Bonne Presse offre une réduction de 10 % à tous les associés qui lui adresseraient leurs commandes de vues ou d'appareils par l'intermédiaire de l'Œuvre.

ARTICLE XI. — **Statistique.** Les associés sont instantanément priés d'inscrire sur un tableau spécial qui leur sera envoyé, non seulement le nombre de conférences qu'ils auront données, mais encore certains renseignements qui permettront de suivre la marche de l'Œuvre et d'apprécier les résultats obtenus.

Ce tableau, une fois rempli, devra être renvoyé chaque année au Secrétaire, à la fin de Décembre.

ARTICLE XII. — **Règlement de comptes.** Tous les comptes (frais d'expédition, de location et autres) devront être réglés au commencement de chaque trimestre : 1<sup>er</sup> au 15 janvier, 1<sup>er</sup> au 15 avril, 1<sup>er</sup> au 15 juillet.

ARTICLE XIII. — **Renseignements.** Pour toute demande de renseignements, s'adresser au Secrétaire-Trésorier (joindre un timbre pour la réponse). Ce dernier se tient à la disposition des associés pour leur donner des leçons pratiques, les guider dans leurs achats, leur fournir des appareils et des vues, voire même en certains cas... un conférencier.

NOTA. — Les personnes qui désirent voir l'œuvre réussir sont invitées à se faire inscrire au plus tôt, et à lui procurer le plus de ressources possibles, en recrutant autour d'eux des *Membres actifs* ou honoraires.

L. J.-C.

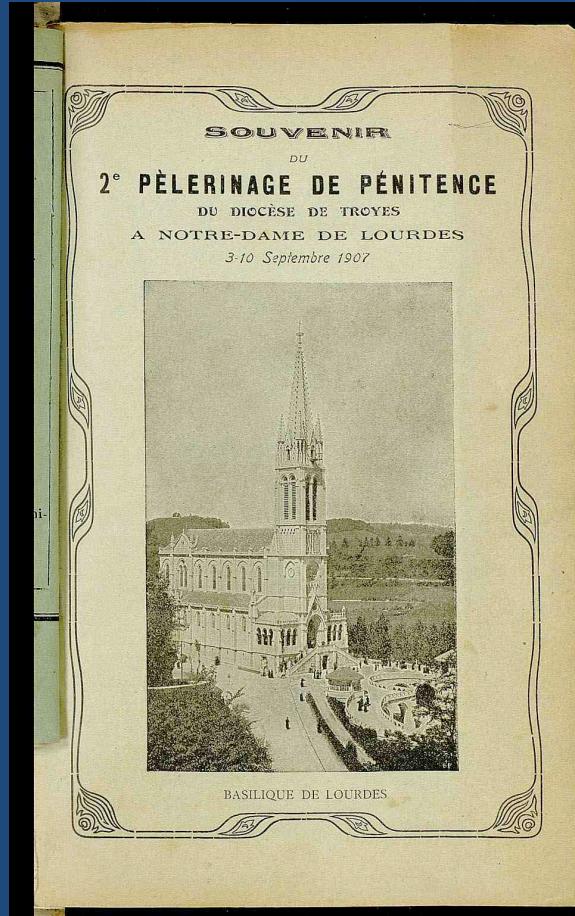
Troyes. — Imp. Gustave FRÉMONT, rue Urbain IV, 88.

→ Quels sont les objectifs de cette association ? En quoi témoigne-t-elle des progrès technologiques propres au début du XXe siècle ?

# Un pèlerinage catholique au début du XXe siècle : Lourdes

C.-M. BERRY, Souvenir du 2<sup>e</sup> pèlerinage de pénitence du diocèse  
de Troyes à Notre-Dame de Lourdes,

3-10 septembre 1907, Troyes, Paul Bage, 1907 [cote MGT : cl.8.13574]



## 2<sup>e</sup> PÈLERINAGE DE PÉNITENCE

DU DIOCÈSE DE TROYES

A NOTRE-DAME DE LOURDES

EN TRAIN SPÉCIAL

Du 3 au 10 Septembre 1907

Sous le Haut Patronage

De Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Troyes

AVEC STATIONS A

MARSEILLE : Notre-Dame de la Garde

POITIERS : Sainte-Radegonde

TROYES  
IMPRIMERIE PAUL BAGE  
1, Rue de la Trinité.

—  
1907

107419



Carb. loc. in 12. 4626  
107419  
13574

## Pèlerinage Diocésain

A LOURDES 1907

Président: M. le Chanoine FROMENT, Rédacteur en Chef de la « Croix de l'Aube ».

Directeur-Organisateur: M. l'Abbé BERRY, Aumônier de Montardoise et Curé de Mesnil-la-Comtesse.

Directeurs des chants: MM. les Abbés POISSENOT, Chanoine honoraire, et CARPENTIER, Curé de Saint-Lupien.

Maitre des Cérémonies: M. l'Abbé BENOIT, Curé de Villadin.

Présidente des Dames Patronesses et des Infirmières gardées malades du Pèlerinage: M<sup>me</sup> la Comtesse DE LAUNAY.

Vice-Présidente: M<sup>me</sup> LACROIX.

Les extraits de ces *Souvenirs d'un pèlerinage diocésain à Lourdes en 1907* permettent de montrer comment se déroule un grand pèlerinage catholique au début du XXe siècle.

— XII —

Et maintenant, bien chers Pèlerins de Lourdes de 1907, à nouveau, merci de tout, merci à tous, merci à tous les dévouements.

A nouveau, union de souvenirs pour le cœur, de prières pour notre sanctification mutuelle, d'efforts pour la défense de la cause trois fois sainte de Dieu notre Père. Faites-vous apôtres de Marie Immaculée, revenez à Lourdes ou envoyez-y des remplaçants en 1908.

Donc, non pas adieu, non, non, mais au revoir, au revoir, à l'année prochaine, si Dieu le veut, au pied de la grotte bénie de Massabielle.

Vive Notre-Dame de Lourdes !

C.-M. BERRY.

Montardoise (par Arcis-sur-Aube), le 1<sup>er</sup> novembre 1907.

**N. B.** — Notre projet probable de pèlerinage l'an prochain, — toute réserve faite, bien entendu, de l'autorité supérieure et des événements, — sera le suivant : **Paray-le-Monial** : *Le Sacré-Cœur, un jour ; Lourdes : Notre-Dame, cinq jours ; Tours : Saint-Martin, six heures.*

Départ de Troyes par Saint-Florentin le matin vers 9 heures. Coucher à Paray-le-Monial. Départ le lendemain midi pour Lourdes, d'où une seule nuit à passer en chemin de fer. Retour par Orléans, Montargis, Sens et Troyes.



*Vidi sanctos civitatem, Ierusalem  
mormam, descendentes de celo a  
Deo, percutit sicut sponsionem orna-  
tum vero suo.*  
(Apoc.)

## DÉPART DE TROYES

Mardi 3 septembre, les pèlerins de Lourdes arrivaient à Troyes par tous les trains de la banlieue, de tous les points du département.

Troyes, la capitale de la Champagne, était le lieu de ralliement.

Un bon nombre de pèlerins de la ville et quelques-uns, arrivés la veille, étaient venus assister à la messe du départ, célébrée à 6 heures, à l'église de la Madeleine. Une allocution de circonstance sur le but du Pèlerinage, a été donnée par M. l'abbé Payen, prédicateur de cette croisade des temps modernes. Après la messe, avis du Directeur, M. l'abbé Berry, bénédiction des insignes, et départ pour la gare.

L'embarquement s'est opéré d'une façon normale et à la satisfaction générale; les mémopes, s'il y en eut, furent vite dissipés.

Nombreux étaient les parents et amis qui étaient venus accompagner les heureux partants, leur donner leurs dernières et pressantes commissions, leur serrer une dernière fois la main et leur imprimer ainsi une dernière marque de profonde sympathie, qui redisait éloquemment leur peine de ne pouvoir les suivre sur les rives du Gave, aux pieds de la Vierge.

Voici ce que nous lisons dans la « Croix de l'Aube », ce même mardi, 3 septembre.

### Troyes-Lourdes

« Au moment où cette note paraîtra, les heureux pèlerins de Troyes sous la présidence de M. le chanoine Froment et la direction de M. l'abbé Berry, vogueront vers le pays de Notre-Dame de la Garde et de Lourdes, dans un superbe train à couloir. Ils partent pleins de joie et de piété au nombre de 300 et 15 malades.

Les plus vifs remerciements sont adressés par le comité aux innombrables bienfaiteurs de nos malades. L'obole du pauvre venant se joindre à l'or du riche a constitué d'abondantes aumônes. Merci à nouveau bien vivement à tous, connus et inconnus. Des messes seront dites à leur intention à Lourdes.

Union de prière instantane entre tous. Viva Marie Immaculée ! »

Ces lignes, expression exacte de la vérité, sont à leur place en tête de cette modeste plaquette.

\*

A 7 h. 1/2 exactement, le train s'ébranle au chant de « L'Ave Marie Stella », emportant les pieux pèlerins vers le but de leur désir. Les mains s'agitant, les mouchoirs voltigent aux portières, les regards se croisent entre partants et restants; mais c'est le temps d'une minute, et les adieux sont finis. Le chant se poursuit plus intense, maintenant qu'on est tout à son affaire, jusqu'à la dernière strophe de l'hymne sacré, puis ce sont les prières de l'itinéraire qui se récitent dans chaque compartiment avec le plus de piété possible.

— 2 —

Dès ce moment, la vie de famille était commencée. Vie de famille dans toute la force du terme : chaque compartiment était devenu « l'home » propre de sept ou huit voyageurs, et allait se transformer tour à tour en oratoire, en salle à manger, lieu de récréation et de repos. Chants, prières, repas, délassement, tout allait devenir commun. Voilà la vraie fraternité; et je puis affirmer hautement qu'elle ne s'est jamais démentie un instant.

**Auxon**, 8 heures, halte d'une minute ; nous cueillons au passage le vénérable doyen, accompagné d'un bon groupe d'Auxonnais et de notre petite paralytique de Coursan, qui, durant tout le cours du voyage, fera l'édition de tous.

**Saint-Florentin**, 8 h. 25, nouvelle halte pour prendre nos chers amis et frères de l'Yonne. Ils étaient là, bien près d'une cinquantaine, avec plusieurs malades. Ayant eu 10 minutes d'arrêt, il a été très facile de faire bien les choses. Disons de suite qu'avec les pèlerins que nous avons pris plus loin aux gares de *Tonnerre*, de *Nuits-sous-Ravérières* et des *Launes*, les vaillants Sénonais ont formé un groupe important et qu'ils ont été l'objet d'une très affectueuse réception. Ils nous ont du reste largement payé de retour par leur fraternelle amabilité, et en étant pendant tout le cours de ce bénit voyage, un sujet de très réelle édification ; qu'ils en soient ici publiquement et très châudemment remerciés. Plus nombreux encore, nous en avons la douce confiance, ils seront l'an prochain ; nous nous en réjouissons, car ils seront une bénédiction pour notre Pèlerinage de 1908.

A 8 h. 35, nous reprenons notre course vers Dijon, cueillant à la volée quelques pèlerins aux gares sus-indiquées.

Aux *Launes*, nous étions au grand complet : 15 malades, 35 prêtres et environ 255 autres pèlerins de tous âges et de toutes conditions, formant notre contingent total. Ce n'est assurément pas un chiffre énorme, mais c'est la semence d'une œuvre et l'avenir recouvrira abondamment et joyeusement ce que nous aurons semé dans les suens sinon dans les larmes.

Nous traversons alors à toute vapeur la Côte-d'Or, ainsi appelée une chaîne de collines qui produit les vins les plus recherchés.

Nous saluons, en chemin de fer, une statue qui s'élève sur le sommet d'une montagne ; c'est la statue du brave *Vercingétorix* qui, renfermé dans la ville d'*Alise* (Se-Reine), succomba pour l'indépendance des Gauls, après avoir fait des prodiges de valeur.

**Montbard**, qui passe sous nos yeux, nous rappelle le grand naturaliste *Buffon*, dont un juge impartial a dit en parlant de sa mort : « C'est une perte nationale, d'autant plus sensible qu'elle ferme la chaîne de tous les écrivains de génie que la France a produits sans interruption depuis *Malherbe*. » La fin chrétienne de cet homme a affaibli un peu l'enthousiasme que la secte philosophique a montré au début pour la gloire de cet écrivain ; mais les gens de bien en honorent davantage sa mémoire.

A **Fontaine**, près de Dijon, le château de *Saint-Bernard*, notre abbé de *Clairvaux*, l'ornement et le prodige de son siècle, qui réunit

— 3 —

dans sa personne tous les honneurs et toutes les gloires : *gloire de la naissance* : il est allié aux nobles familles des comtes et des ducs de Bourgogne; *gloire de la sainteté* : il a mené sur la terre la vie d'un ange, conservant la beauté et la fleur de son innocence, offrant à Dieu les prémisses de sa jeunesse, rompant les liens de la chair et du sang, dans un âge florissant, au milieu de la fortune et sur l'un des plus beaux théâtres du monde, faisant ses délices de sa chère solitude de *Clairvaux*, et, pour s'exciter à la perfection, s'adressant solitaire les jours à lui-même ce refrain : « *Bernarde, ad quid venisti?* » Bernard, pourquoi es-tu venu ici ? ; *gloire de la science* : l'esprit de Dieu l'a instruit de manière à diriger les papes, les évêques, les princes et les rois. Il assiste, en particulier, l'an 1128, au Concile de Troyes, dont il devient l'âme, et dresse les statuts de l'Ordre des Templiers ; au Concile de Sens, où il réfute les doctrines d'Abélard et le détermine à se rendre auprès de Pierre le Vénérable pour faire pénitence ; au Concile de Reims où fut condamné Gilbert de la Porte. Il passe et repasse trois fois les Alpes pour rétablir la justice, la paix, la concorde entre les princes chrétiens. Enfin l'esprit de Dieu lui a inspiré ces écrits immortels qui doivent éclairer le monde jusqu'à la fin des siècles, et qui lui ont mérité le titre de dernier Père de l'Eglise, personne n'ayant parlé, comme lui, de Jésus et de Marie. *Gloire d'un dévouement infatigable pour la sainte Eglise*, à qui il a rendu des services immenses, faisant la guerre à tous les vices, luttant sans cesse contre le schisme et les herésies, et préchant la croisade contre les ennemis du Christ. *Gloire de sa nombreuse postérité* : la maison de *Clairvaux* surpassa, en effet, celle de sa mère (*Citeaux*) ; elle fonda des monastères dans presque toutes les contrées, et, du vivant de son fondateur, on en comprut jusqu'à 160.

**Dijon**, 11 heures, 5 minutes d'arrêt seulement dans la capitale de la Bourgogne. La bibliothèque de la gare est enlevée d'assaut, chacun veut une carte, sinon deux pour envoyer aux amis. C'est une manie de notre époque, à laquelle presque tous succombent.

**Dijon**, chef-lieu de la Côte-d'Or, ancienne résidence des ducs de Bourgogne, est une jolie ville qui s'est toujours distinguée par son goût pour les lettres et les sciences. Elle est surtout célèbre pour avoir donné le jour à *Bossuet*, l'aigle de Meaux. On voit encore, près de l'église de *Saint-Bénigne*, la maison où il est né. Elle est de modeste apparence, mais elle a abrité un grand homme, l'homme d'un génie vaste et heureux, dit *Massillon*, d'une candeur qui caractérise toujours les grandes âmes et les esprits de premier ordre ; l'ornement de l'épiscopat et dont le clergé de France se fera honneur dans tous les siècles ; un évêque au milieu de la cour ; l'homme de tous les talents et de toutes les sciences ; le docteur de toutes les Eglises ; le père du XVII<sup>e</sup> siècle, à qui il n'a manqué que d'être né dans les premiers temps pour avoir été la lumière des Conciles, l'âme des Pères assemblés, dicté des canons, présidé à Nicée et à Ephèse ...

C'est surtout dans ses *Oraisons funèbres* que *Bossuet* s'est surpassé ; qu'on nous permette de citer ici cette péricope tant admirée, et qui est, en effet, le chef-d'œuvre de l'éloquence sacrée, par



talle dans un fiacre et nous courons à toute bride vers la cité moyenâgeuse, nous roulons cahin-caha, ballottés à droite, à gauche, dans de sales rues montueuses et peu fréquentées. Tou à coup, à un détour, la cité se montra, avec sa double enceinte crénelée, flanquée çà et là d'énormes tours percées de meurtrières menaçantes et couronnées de hours tournois... Cette forteresse abandonnée aujourd'hui garde un aspect terrifiant... Nous voici devant la porte Narbonnaise; à l'entrée, sur un bloc de pierre, se trouve un buste de femme grossièrement sculpté; — c'est Madame Carcasse, nous dit le guide, elle a sauvé la ville attaquée par surprise, en sonnant le tocsin...; elle a donné son nom à la cité: Carcasse sonne. — Je doute fort de l'authenticité, mais l'histoire est charmante.

Nous avons eu dans cette ville, grâce à l'exactitude de notre arrivée, juste une heure d'arrêt, temps suffisant pour dire nos messes. Un bon nombre de prêtres s'étaient réservé cette consolation, de même qu'un certain nombre de pèlerins ont fait la sainte communion.

A part la « cité » ou forteresse fameuse, la ville n'a rien de remarquable; elle est pauvre en grands hommes; un chansonnier Nadaud à lui seul l'a plus illustrée que ceux qu'elle a vus naître.

Cependant, près de la gare et du pont de l'Aude, s'élève un piédestal entouré d'une grille, et sur ce piédestal la statue d'un citoyen qui, si nous en croyons l'inscription, n'eut d'autre mérite en sa vie que d'être un républicain avancé. C'est sans doute un émule, un disciple de *Fabre d'Eglatine*(?) poète, comédien, mais surtout démagogue et révolutionnaire, qui se fit avec les *Danton* et les *Desmoulins*, et vota la mort de Louis XVI sans appeler et sans sursis. Mais il subit la peine du talion, car, traduit à son tour devant l'affreux tribunal du Comité de salut public, il fut condamné à mort et exécuté sur-le-champ, le 5 avril 1794. Il n'avait que 39 ans. Mais ce n'est point ce misérable qui jettera un beau lustre sur l'histoire de Carcassonne. Nous déjeûnons à Carcassonne; nous visitons par des rues étroites et malpropres, quelques sanctuaires rapprochés de la gare; puis, reprenant le train, nous gagnons *Castelnau-dary* sur le canal du Midi, Toulouse sur la Garonne.

Cette dernière ville est le centre du commerce que la France fait avec l'Espagne. Elle est renommée pour son Hôtel de Ville ou Capitole et son Académie des Jeux Floraux, fondée en 1322, puis restaurée par Clemence Isaure vers 1484. De Cujas, célèbre juriste consulté, y naquit en 1520, d'un foulon; son mérite fut pris en considération par le duc de Savoie, Emmanuel Philibert, et le pape Grégoire XIII. Lorsque les professeurs allemands le citaient en chaire, ils mettaient la main au bonnet, marquant par là leur estime pour cet illustre interprète des lois et du droit romain. *Papye Masson*, qui a écrit la vie de cet illustre docteur, rapporte qu'il « avait l'habitude d'étudier, étendu tout de son long sur un tapis, le ventre contre terre, ayant ses livres autour de lui. »

De Toulouse, revenant au midi, nous passons non loin de *Muret*, où Simon de Montfort remporta, en 1213, une victoire éclatante sur *Pierre II d'Aragon*, qui était venu au secours des Albigeois. La plaine, en cet endroit, est vaste, entrecoupée de bosquets et de

collines, et laisse entrevoir au loin les villages. On y sème du maïs au lieu de blé, et la vigne, à part quelques champs épargnés çà et là, étaie sa verdure sur les coteaux, au soleil levant.

Vers 1 heure, nous arrivons à Montrejeau, plaine immense couverte d'une luxuriante végétation; devant nous, dans le lointain, apparaissent les premiers contreforts des Pyrénées, dont les cimes s'estompent à l'horizon dans la région des nuages.

Nous enfonçons de plus en plus dans les montagnes; sur notre gauche, les panoramas les plus variés se déroulent sous nos yeux, et tandis que sur les hautes cimes brille la neige, dans le train, la chaleur nous accable. Après des pentes très raides, que nous gravissons lentement, malgré les puissants efforts de deux énormes machines, nous redescendons à toute vitesse.

Voici Tarbes, le vestibule de Lourdes. En gare, nous rencontrons les trains du Pèlerinage du Nord, avec leurs 6.000 pèlerins qui nous saluent avec enthousiasme, en criant : « Vive la Champagne! Vive la Bourgogne! » Ils sont heureux et fiers ces Pèlerins, car ils ont eu à Lourdes trois malades miraculeusement guéris.

Nous quittions Tarbes, nous n'avons plus que trente minutes de trajet. Là-bas, que dis-je, tout prêt de nous désormais, à un détour de la vallée, Lourdes... la terre promise nous attend. Les coeurs battent plus forts, les prières sont plus ardentes, les chants plus pieux; puis l'émotion et l'attente gagnent tout le monde: c'est le silence, le silence qui précède la grande explosion de joie. Soudain, la blanche flèche de la Basilique apparaît, Lourdes!... Lourdes!...

Les larmes viennent aux yeux et l'*« Ave Marie stella »* du triomphe sort de nos lèvres tremblantes... Nous sommes chez nous... Le train stoppe, tout le monde descend. En une minute, les tramways et les voitures sont enlevés d'assaut, chacun cherche son hôtel, se rafraîchit et, sans perdre de temps, court à la grotte saluer l'humaine...  
A 6 heures, tous les Pèlerins sont réunis devant la grotte bénie et aimée; il n'appartient pas à une plume, quelle qu'elle soit, de redire la joie, l'allégresse, le bonheur, les émotions que chacun éprouve lorsqu'il lui est donné après de longues journées d'attente et un long voyage, de pouvoir se jeter aux pieds de sa tendre Mère, de la contempler de ses yeux avides, de lui ouvrir son âme, de lui dire et redire : « O Marie, ma Mère, je vous aime! »

Que ce soit pour la première ou dixième fois, les émotions sont les mêmes, toujours nouvelles, toujours fortes et toujours intraduisibles. Mais si le livre du cœur ne peut s'ouvrir ni dévoiler ses secrets, s'il garde jalousement pour lui seul et le Ciel ses accents, ses prières, ses élans vers sa douce Mère, la théorie des faits extérieurs peut se décrire.

Le cantique du Salut à la Vierge de Lourdes fut chanté avec ame et force, puis le chapelet récité; une allocution de circonstance brève, mais toute empreinte de foi, de piété et des motifs suraffectifs qui nous avaient amenés, fut donnée par le Directeur. Après l'allocution, horaire et avis pour le lendemain, puis chacun fut laissé à sa dévotion, pleurant silencieusement, priant et s'édifiant du pieux spectacle qu'il avait sous les yeux.

A 8 heures du soir, malgré notre excessive fatigue, tous les pèlerins, à quelques exceptions près, assistèrent à la procession aux flambeaux. C'était le digne couronnement d'une rude et fervente journée, journée de course folle à travers le midi de la France, se terminant brusquement par l'apotheose splendide de notre Mère, journée imprégnée de mille émotions diverses, qui laissera dans l'âme d'un grand nombre d'inéfables souvenirs.

#### Journée du Vendredi.

Le lendemain de notre arrivée, Vendredi 6 Septembre, fut une journée bénie, pleine de ferveur et d'entrain. Nous avons eu comme cadeau de bienvenue de la part de la Direction de Lourdes l'inapprévisible faveur d'avoir la messe à la grotte. Elle fut célébrée par M. le chanoine Froment. Tous les pèlerins présents y firent la sainte communion, et s'il est extrêmement doux pour un prêtre de dire la messe dans ce lieu si saint, il doit être extrêmement bon pour les fidèles d'y recevoir leur Dieu. Pendant le saint Sacrifice, l'un des nôtres était en chaire, faisant réciter le chapelet pour les malades, l'Église, la France et toutes les intentions qui nous avaient été recommandées au départ. Oh! combien le tout fut imprégné d'une extraordinaire ferveur! les anges seuls pourraient le dire.

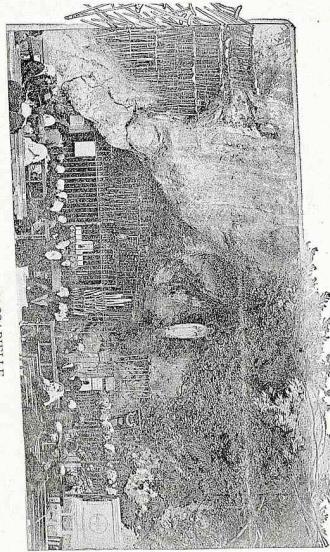
A 11 heures, nous avons eu notre grand'messe au Rosaire; c'était un peu tard, surtout pour notre vénéré célébrant, M. l'abbé Simon, chanoine honoraire de Sens et doyen de Montréal, assisté de deux prêtres du diocèse de Sens, MM les abbés Fèvre et Charlot; mais il y a mis sa bonne grâce accoutumée et n'a témoigné que de la joie.

L'orgue, sous les mains habiles de MM. Poissenot et Carpentier, a donné tour à tour ses plus suaves et ses plus puissantes harmonies. Les chants exécutés par toute l'assistance et soutenus par quelques superbes voix, entre autres celle de M. l'abbé Fougeat, curé de Thizy, ont été merveilleux d'entrain. Le sermon de M. l'abbé Payen, très solide et approprié à l'état d'âme de l'assistance, produisit le meilleur effet et dut faire naître dans les volontés les plus salutaires résolutions. A midi, c'était fini, chacun put reprendre sa liberté, refaire ses forces pour la soirée qui devait être bien remplie.

Vers 2 heures, vinrent se grouper peu à peu près de notre ravissante bannière, toute la famille Troyenne-Senonaise, j'allais dire presque toute la paroisse, et au chant du cantique si solennellement beau et triste: « Au sang qu'un Dieu va répandre », nous gravissons lentement la sainte colline du Golgotha.

Le soleil darde sur nous ses rayons les plus ardents, et la pente est rude, escarpée; oui, ce fut un vrai chemin de croix de pénitence, fatigant et douloureux... et long; il a bien duré près de deux heures. Dès la première station, notre cher Prédicateur empoigne son auditoire par sa chaude parole; on sent que souvent il a médité les mystères et les enseignements de la Passion du Sauveur; il sait tirer à chaque Station des souvenirs qu'elle évoque, des conclu-

GROUVE DE MASSABIELLE



*Seigneur, vous êtes la résurrection et la vie... Seigneur, nous voulons des miracles... Notre Dame de Lourdes, guérissez nos malades, etc., etc.* J'en passe assurément. Chaque invocation est répétée par toute la foule, c'est-à-dire par des milliers et des milliers de voix humaines, implorantes et tremblantes d'émotion.

Il faut voir avec quelle foi, avec quelle ferveur les pauvres malades dont quelques-uns ressemblent à des cadavres, joignent leurs mains amaigries et supplices vers Jésus qui passe, dans son ostensorio d'or, et le conjurant d'avoir pitié d'eux.

Arrivé au pied du Rosaire, le célébrant revient sur ses pas pour parcourir le côté opposé de la vaste place, s'arrêtant devant chaque malade pour le bénir avec Jésus vivant dans l'Eucharistie, pendant que plus pressées, plus impératives, les invocations, toujours les mêmes, sortent de tous les coeurs, de toutes les bouches; alors les plus indifférents se sentent bouleversés, une poignante émotion plane sur tout ce peuple qui espère, qui demande et qui veut des miracles. Jésus est passé. Quelquefois, souvent même un malade s'est levé sur ce divin passage; alors qui redira les acclamations, les applaudissements, l'enthousiasme, la délirante reconnaissance de la foule! il faut toute la force des bras vigoureux des branardiers pour protéger le bénit du Seigneur contre la pieuse indiscretion de cette masse mouvante qui veut voir, toucher, interroger le miraculé.

Mais le miracle qui ne manque jamais, le miracle visible, palpable et qui impressionne grandement les âmes réfléchies ou qui veulent réfléchir, c'est la parfaite résignation des malades non exaucés, résignation, est-ce assez dire? il y a peut-être plus que cela.

J'ai vu des malades, écrit un pèlerin, pleurer au passage du Saint-Sacrement, en demandant leur guérison; ils l'attendaient avec une foi profonde, confiants en la bonté de Jésus et de Marie.; et après la bénédiction du Saint-Sacrement, quand les portes du Rosaire se refermaient derrière l'Eucharistie, ils étaient les plus empressés, les plus enthousiastes, les plus fervents pour crier: Gloire à Jésus, bénit soit son saint Nom. — N'est-ce pas un miracle que cette confiance et cette résignation? Et tous les jours, le même spectacle recommence avec une foule sans cesse renouvelée et des malades qui se succèdent sans interruption, venant de tous les coins de la France et de l'Europe.

A 5 heures, il y a un exercice aux piscines, récitation du chapelet, chants, invocations, petite instruction, avis, conseils et surtout, prières bien chaudes.

A 8 heures, nous y revenons pour la procession aux flambeaux. Elle commence par quelques centaines de personnes seulement, mais à peine se met elle en marche que le nombre grossit, grossit encore, et bientôt c'est une vraie marée humaine.

Elle prend à droite l'escalier qui monte au dessus du Rosaire, redescend par l'escalier de gauche, monte la grande allée jusqu'à vers le calvaire breton, revient par l'allée de droite, et alors, sur l'esplanade, c'est un remous, un va et vient, un piétinement sur place, quelque chose qui ressemble à un affreux désordre, et qui, finalement, aboutit, sans que l'on se rende compte comment, à une harmonie parfaite, à un ordre admirable; grâce aux bannières de

chaque pèlerinage, de chaque confrérie, les groupes restent unis, ne se confondent point, et depuis longtemps la tête de la procession attend au pied des marches du Rosaire, pendant que de longues files montent toujours les escaliers, redescendent encore en cascade ondulante de l'autre côté, font le tour des pelouses : cela dure longtemps, bien longtemps. Et toujours les oreilles, sans jamais être choquées, entendent le même chant et le même refrain : *Ave, Ave, Ave, Maria.* De ces incomparables envolées humaines, jointes aux soudés et lointains grondements du torrent, aux murmures du vent dans les grands arbres, de temps en temps aussi aux pieux carillons du clocher, il naît une sublime et céleste harmonie, une prière enflammée que rien ne peut rendre.

La part de la vue n'est pas moins ravissante: les yeux émerveillés se croient en un pays féérique; chaque pèlerin tient un cierge, dont la flamme est renfermée dans un globe protecteur en papier, aux couleurs de Marie, blanc et bleu; et ces cierges, tantôt s'élèvent, tantôt s'abaisse, se dessinent en ondes vacillantes et, de loin, la procession ressemble à un océan de feu aux vagues caressantes. Là haut, jusqu'au sommet de la montagne du calvaire, des spectateurs regardent ces scènes fantastiques; eux aussi ont des flambeaux qui, de la plaine, paraissent être des étoiles portées par des ombres se mouvant le long des lacets.

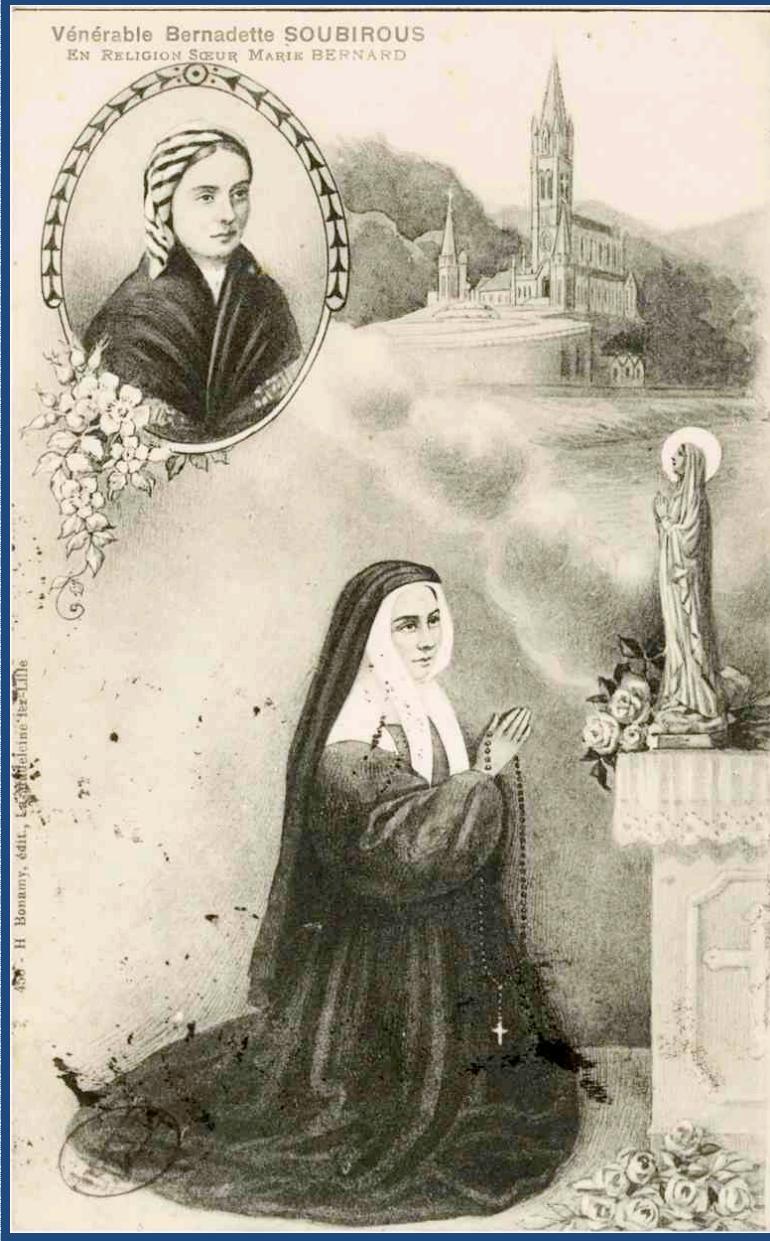
La flèche de la Basilique, svelte et gracieuse, le portail du Rosaire, la Vierge couronnée, se mettent de la fête et respandissent, jusque dans leurs moindres détails, de mille feux multicolores qui en dessinent finement les contours délicats.

Nulle organisation, nulle direction dans cette procession: pas de maîtres de cérémonies et pourtant nulle désordre, nulle interruption; pas de maîtres de chant, des groupes de 15 ou 20 personnes tout au plus sont unis par le même couplet, le même refrain, et dans cette admirable cohue de 20, 30 mille personnes, c'est l'unisson le plus prodigieux, l'accord le plus incroyable. Aucune plume ne saurait décrire cette scène. Même après l'avoir vécue, on doute par moments de sa réalité.

Enfin les derniers rangs se sont arrêtés; toutes les bannières (il y en a souvent plus de cinquante), sont rangées sur les marches du Rosaire; le cantique de Lourdes cesse comme par enchantement, et une voix forte entonne le solennel *Credo* de Dumont. Tout le monde, hommes, femmes, jeunes gens, jeunes filles, enfants, prêtres et laïques confondus, le chantent d'un même cœur, d'une même voix: c'est grandiose. — Au nom de Jésus, à certains passages où la foi veut s'affirmer vivante et forte, les cierges s'élèvent, se rabaisSENT, et aux paroles solennelles qui rappellent l'Incarnation du Verbe, toute cette foule tombe à genoux dans la poussière, le chant devient grave, lent, majestueux; les bannières, les drapeaux s'inclinent, et quelques secondes après, se relèvent bien haut, frémissent dans les airs, escortés par la lueur des cierges, en même temps que les voix atteignent leur plus haut diapason pour chanter la Résurrection du Christ et la nôtre. C'est d'un grandiose inénarrable, et longtemps les derniers pics Pyrénéens doivent résonner des échos qui redisent au Ciel la foi des fils de France.

→ Relevez, dans l'ensemble des extraits ci-dessus, les motivations, les attentes et l'état d'esprit des pèlerins, sur lesquels insiste l'auteur. Quelles sont les modalités matérielles du pèlerinage ?

La figure de la Vierge Marie domine le XIX<sup>e</sup> siècle. Elle triomphe avec la proclamation par Pie IX, en 1854, du dogme de l'Immaculée Conception : en exaltant une créature préservée du péché, le dogme rappelle à tout moment la souillure du sexe et la malédiction de la femme. L'impeccabilité mariale est aussi brandie face aux erreurs politiques et sociales du temps.



Les manifestations miraculeuses de l'au-delà sont toutes mariales à partir de 1830 : apparition à Catherine Labouré au couvent des Filles de la Charité rue du Bac à Paris (1830) ; aux jeunes bergers Mélanie Calvat et Maximin Giraud à La Salette dans les Alpes (1846) ; à Bernadette Soubirous, la jeune paysanne de Lourdes dans les Pyrénées, (1858) ; aux enfants de Pontmain en Mayenne (1871). A partir des apparitions de la Salette, tous les voyants appartiennent au même univers des classes rurales subalternes (c'est aussi le cas pour les apparitions non reconnues des années 1870). A chaque fois, l'apparition survient lors du travail quotidien, et la Vierge parle la langue du terroir. Les apparitions mariales expriment l'élan prophétique d'une époque caractérisée par de multiples bouleversements, politiques, économiques et sociaux, connaissant un apogée dans le climat exacerbé des années 1870.

La pratique du pèlerinage contribue grandement à l'uniformisation de l'espace religieux au cours du XIXe siècle. Au milieu du XIXe siècle, Ars est le premier pèlerinage français, accueillant quelque 60 à 80 000 pèlerins venant en chemin de fer, par bateau à vapeur et par voitures attelées, d'une large zone d'influence autour de Lyon (de la Bourgogne au Midi provençal) et de la capitale. Paray-le-Monial, malgré ses 100 000 pèlerins de 1873 (parmi lesquels des députés royalistes consacrant la France au Sacré-Cœur), souffre de la politisation du sanctuaire. Lourdes devient le grand bénéficiaire de cet échec relatif : devenu provincial dans les années qui suivent l'apparition de 1858, il prend une dimension nationale après 1870, grâce au chemin de fer et à la presse assomptionniste (*Le Pèlerin*), et devient bientôt le premier pèlerinage de la France et de l'Europe catholiques. « Lourdes, sans doute le legs le plus considérable du catholicisme du XIXe siècle à la France contemporaine, inscrit dans l'histoire des croyances l'irruption disciplinée de la foi des simples dans la vie de l'Eglise. » (Philippe Boutry dans *Histoire de la France religieuse*, tome 3).

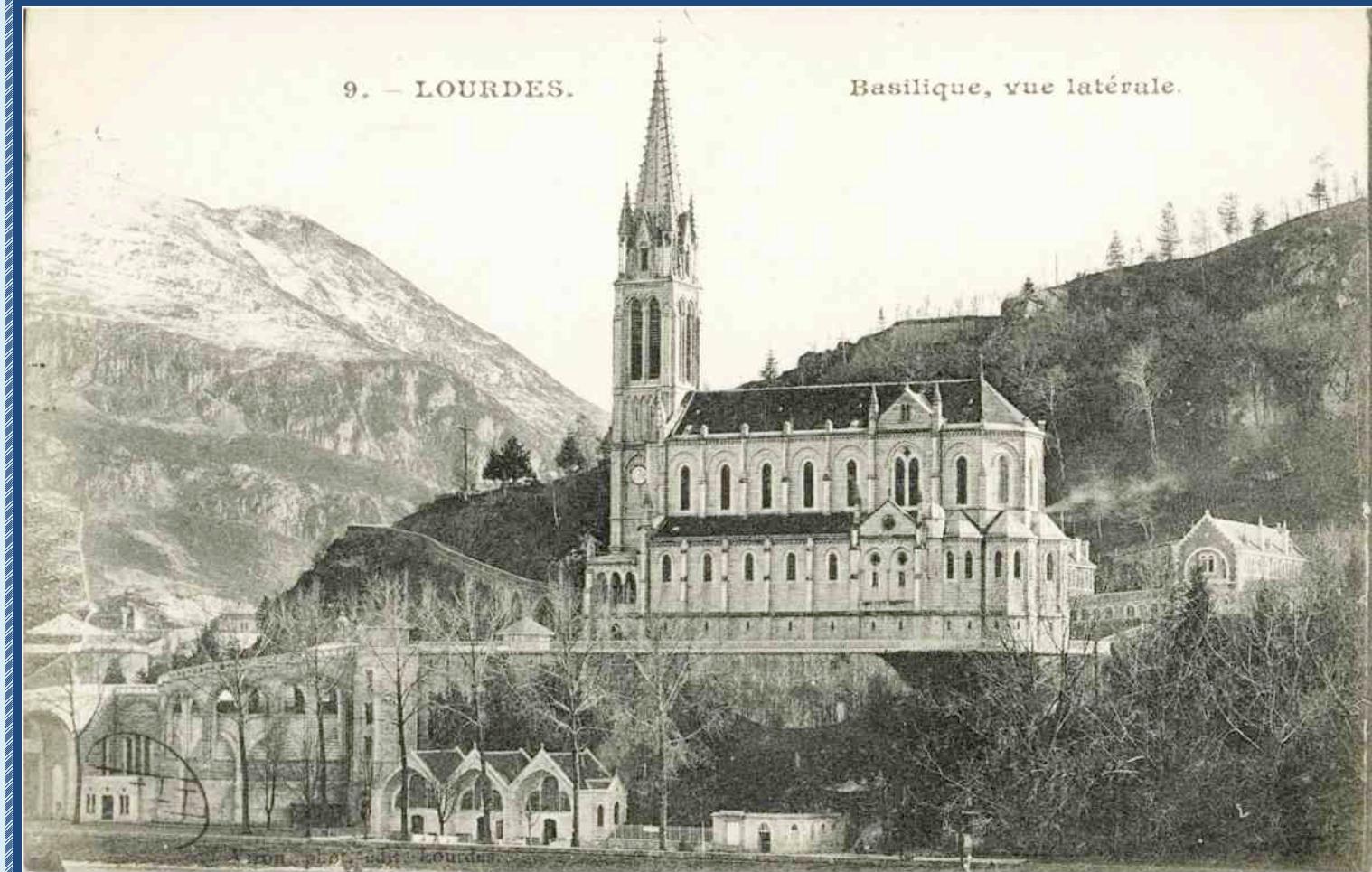
Lourdes est une petite ville des Hautes-Pyrénées. L'histoire de la famille Soubirous est celle d'un processus inexorable de déclassement social qui s'étend de la monarchie de Juillet au Second Empire. Dans les années 1850, les Soubirous vivent dans l'un des lieux les plus misérables de la ville : l'ancien cachot municipal, loué habituellement aux travailleurs migrants saisonniers. Le père et la mère trouvent à s'employer à la journée. La première apparition dans la grotte de Massabielle se déroule le 11 février 1858 alors que Bernadette, âgée de 14 ans, est de sortie avec sa sœur et une amie pour la corvée de ramassage de bois. Les apparitions se succèdent et, avec elles, grossit la foule des curieux. Le 26 février, à la 10<sup>e</sup> apparition, ils sont déjà un millier. Lors de la 16<sup>e</sup> apparition, le 25 mars, la Vierge dévoile son identité : « Je suis l'Immaculée Conception ». Deux visites parisiennes d'importance confèrent aux événements de Lourdes une légitimité et une ampleur nouvelles : l'écrivain et journaliste ultramontain Louis Veuillot (rédacteur en chef de *L'Univers*, le grand journal catholique, au cœur de tous les débats religieux et politiques), et la gouvernante du prince impérial. La dernière des 18 apparitions se déroule le 16 juillet. Bernadette est interrogée longuement par des théologiens, examinée par des médecins. Les témoins sont entendus. Le 18 janvier 1862, un mandement de l'évêque de Tarbes, Mgr Laurence, atteste la reconnaissance par l'Eglise de la véracité des apparitions. En 1866, Bernadette Soubirous se retire au couvent des Filles de la Charité de Nevers.

Les transformations du lieu des apparitions en sanctuaire de pèlerinage commencent avant même la fin des apparitions. Le jour-même de la découverte de la source, sur les indications de la Vierge, des croyants se mettent à boire de son eau et à en remplir des bouteilles. Les premières rumeurs de guérison se répandent. La grotte est arrachée à sa nature sauvage pour s'orner de statues de l'Immaculée Conception, de cierges, d'offrandes. En 1864, la statue du sculpteur lyonnais Joseph Fabisch, réalisée d'après les indications de

Bernadette Soubirous, remplace toutes les autres, uniformisant l'iconographie de la Vierge de Lourdes. Elle sera reproduite à des millions d'exemplaires. La reprise en main institutionnelle du site par l'Eglise passe aussi par la construction de la crypte, inaugurée en 1866. En 1876, la basilique néo-gothique est achevée. En 1901, c'est la chapelle du Rosaire. Entretemps, les récits de guérisons miraculeuses se multiplient: plus de deux cents récits de guérison sont publiés entre 1868 et 1876, contribuant grandement au succès du pèlerinage national. Les lieux accueillent un million de pèlerins lors du cinquantenaire des apparitions en 1908.

Le désenclavement de Lourdes par le train à partir de 1867 joue un rôle essentiel dans cet afflux. Le premier pèlerinage national se déroule en 1872 à l'initiative des Assomptionnistes de Paris: 50 000 pèlerins vivent cette aventure d'un trajet par train qui peut alors durer de 40 à 50 heures avec des très nombreux arrêts. Le « National » devient annuel dès l'année suivante. Mais d'autres pèlerinages, individuels ou collectifs (pèlerinages diocésains par exemple) ont aussi lieu chaque année, y compris en provenance de l'étranger. Le rôle de l'ordre des Assomptionnistes (fondé en 1845) dans le succès des pèlerinages de Lourdes est essentiel. Leur organe de presse, *Le Pèlerin*, d'abord simple bulletin d'information, puis hebdomadaire illustré et bon marché, devient l'organe du Conseil général des pèlerinages. Ils sont aussi à l'initiative de la fondation de l'association pieuse de l'Œuvre de Notre-Dame du Salut, organisation laïque de femmes pratiquant la charité et la prière, qui prend en charge l'organisation du pèlerinage national. L'Œuvre fonde à son tour l'Hospitalité de Notre-Dame du Salut, qui devient un service permanent de laïcs, en charge de malades toujours plus nombreux à venir prier pour une guérison. Ces hommes et ces femmes sont secondés par les Petites Sœurs de l'Assomption, ordre fondé en 1865. Le Bureau des constatations médicales est chargé à partir des

[Cote MGT : CP 4446]



Verso manuscrit : "Témoin hier d'un miracle, une jeune fille paralysée depuis 5 ans s'est levée de son grabat au passage du St Sacrement. J'étais non loin d'elle, et j'en ai été vivement impressionnée. Que c'est beau ces élans de foi. Que l'on prie bien ici. Quelle charité les uns pour les autres. Nous formons une grande famille de 90 mille pèlerins. Nous fraternisons tous ensemble. Quel douloureux spectacle aussi hélas de voir le transport de tous ces malheureux malades que l'on voit traverser les rues mourant. Affect. à vous. Blanche."

années 1880 de recevoir les déclarations des malades et de faire officialiser par des médecins la notion de « miracle de guérison », selon des critères résultant d'une codification par l'Eglise au XVIIIe siècle, et qui évolueront par la suite.

En 1894, Emile Zola publie *Lourdes*, première analyse laïque du phénomène, après avoir suivi le pèlerinage national de 1892. L'écrivain reconnaît qu'il a « été frappé, stupéfié par le spectacle de ce monde de croyants illuminés et qu'il y aurait de belles choses à écrire sur ce renouveau de la foi. »

En 1908, pour le cinquantenaire des apparitions, un million de pèlerins convergent vers Lourdes, chiffre qui reste constant jusqu'en 1914. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le courant catholique qui encadre les pèlerinages de Lourdes reste lié à la cause anti-laïque, antirépublicaine, conservatrice, antisémite.

[Cote MGT : CP 4451]



## Bibliographie

- Gisèle et Serge BERNSTEIN, *La Troisième République : les noms, les thèmes, les lieux*, Paris, 1987
- Elisabeth CLAVERIE, *Le monde de Lourdes*, Paris, 2008
- *La laïcité 1905-2005*, Textes et documents pour la classe n°903, SCEREN, 1<sup>er</sup> novembre 2005,
- Jacques LE GOFF et René REMOND (dir.), *Histoire de la France religieuse*, tomes 3 et 4, Paris, 1991-1992
- Jean-Marie MAYEUR, *Les débuts de la IIIe République*, Paris, 1973
- Jacques ROUGERIE, *Paris insurgé, la Commune de 1871*, Paris, 1995
- Emile ZOLA, *Lourdes*, 1894